A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

A Monsieur Daunou
Membre de l'Institut, et de la Chambre
des Députés, Garde général des archives
du Royaume,

Par son dévoué Serviteur
J. B. M. Gence.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

SUR

L'AUTEUR ET LE LIVRE

DE L'IMITATION DE J.-C.

Digitized by Google

ON TROUVE AUX MÊMES ADRESSES :

L'ÉDITION LATINE de l'Imitation de J. C. sous le titre DE IMITATIONE CHRISTI *libri quatuor ad pervetustum exemplar internarum Consolationum dictum, nec non ad Codices complures ex diversâ regione,* etc. *recensiti,* etc. studio J. B. M. Gence ; un fort volume in-8.° avec 6 planches, 1826. (Adopté par le Conseil royal de l'instruction publique pour les collèges de l'université.)

IMITATION DE J. C., traduction nouvelle du même auteur, *faite sur les textes les plus authentiques*, et notamment d'après le M.s de *Grammont* ou *Gerardmont*, cité dans le titre de l'édition latine, et conservé à la Bibliothèque du Roi; édition in-12 et in-18. (Voyez sur cette traduction, les articles de A. A. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, 2.e édition, n.° 8575, et *Revue encyclopédique*, tom. XXX, pag. 5—9.)

MÉDITATIONS RELIGIEUSES, en forme de discours, etc., trad. d'après l'allemand par MM. Monnard et Gence, in-8.°, publiées par livraisons, et dont les tomes I, II et III ont déja paru. (La morale de ces *Méditations*, d'accord avec le principe de la charité chrétienne et universelle, a surtout contribué au succès du texte original, dont on a cherché à reproduire le véritable esprit.)

Digitized by Google

2

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES ET CRITIQUES,

SUR L'AUTEUR ET LE LIVRE

DE L'IMITATION DE J.-C.,

OU

PRÉCIS ET RÉSUMÉ

DES FAITS ET DES MOTIFS QUI ONT DÉTERMINÉ LA RESTITUTION DE CE LIVRE

À JEAN GERSON,

CHANCELIER DE L'ÉGLISE DE PARIS.

PAR J.-B.-M. GENCE,

ÉDITEUR ET TRADUCTEUR DU TEXTE DE L'*Imitation* REVU SUR LES PLUS ANCIENS MANUSCRITS D'ALLEMAGNE, DE FLANDRE, DE FRANCE ET D'ITALIE.

A PARIS, chez TREUTTEL et WURTZ, LIBRAIRES, RUE DE LILLE, N.° 17;

À STRASBOURG ET À LONDRES, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1832.

Digitized by Google

Digitized by Google

A L'HONORABLE

PHILANTHROPE CHRÉTIEN,

AU DOCTE HISTORIEN, DÉFENSEUR ZÉLÉ DE L'ANTIQUITÉ,

MONSIEUR LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

CHEVALIER DES ORDRES DE SAINT-LAZARE,

DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL,

DE LA LÉGION-D'HONNEUR, etc.;

ET A MADAME LA MARQUISE DE FORTIA,

AUSSI DISTINGUÉE PAR SES RARES CONNAISSANCES

QUE PAR SON ESPRIT ET SA PIÉTÉ;

J.-B.-M. GENCE,

ANCIEN ARCHIVISTE AU DÉPÔT DES CHARTES,

OFFRE ET DÉDIE

SES *NOUVELLES CONSIDÉRATIONS*

SUR L'AUTEUR ET LE LIVRE DE L'IMITATION DE J.-C.

DONT L'ÉDITION ET LA TRADUCTION

LUI ONT ACQUIS

DE PRÉCIEUX TÉMOIGNAGES DE LEUR ZÈLE

DANS LA CAUSE DU VÉNÉRABLE DOCTEUR FRANÇAIS

AUQUEL CE LIVRE EST RESTITUÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES ET CRITIQUES,

SUR L'AUTEUR ET LE LIVRE

DE L'IMITATION DE J.-C.

Credere non statim, nec temerè, sed cum assensu judicare.

SECTION I.re

DE LA CONTESTATION ÉLEVÉE SUR L'AUTEUR DE L'IMITATION.

§. I.er *Possession ancienne de Gerson. — Faiblesse des réclamations pour Kempis. — Manuscrit d'Anvers.*

Si des religieux ultramontains, au 17.e siècle, d'après un titre non daté, mais cru ancien, n'avaient pas produit un prétendu abbé Jean Gersen, comme auteur de l'*Imitation*, pour le substituer à Jean Gerson, chancelier de l'église de Paris, théologien des plus célèbres, mais écrivain ascétique bien moins connu; cet humble docteur, nommé par quelques-uns le

Digitized by Google

docteur évangélique (1), serait resté en possession de ce chef-d'œuvre de piété, de sentiment et de raison (2) qui lui était le plus généralement et le plus anciennement attribué (3).

Quelques réclamations seulement étaient formées par des religieux en decà des monts, pour le chanoine régulier Thomas à Kempis. Celui-ci, de bonne heure l'un de ces transcripteurs d'ouvrages simples et pieux en Hollande (4), était lui-même auteur de

---

(1) *Biblioth. ecclés.* de Goujet; d'après Edmond Richer, *ex vitâ Gers. ed. ann.* 1606.

(2) *Opera di tanta consumata dottrina, sperienza delle cose del mondo, ed illuminata santità.* G. Napione, nuova Dissertaz. Firenze, 1811, pag. 125.

(3) Mss. du texte de l'Imitation, dans différentes contrées, des années 1436, 1447, 1460, 1463, 1466, 1467, 1470, etc., les plus anciens pour la plupart avec l'attribution d'auteur. Ceux de ces manuscrits qui portent l'attribution à un autre, ou ne sont point immédiatement datés, ou se rapportent généralement à une époque postérieure. — Editions du quinzième siècle, la plupart sous le nom de Gerson, ou avec la mention, *quod vulgò Gersoni tribuitur.* Excepté l'édition sans date d'Augsbourg, les plus anciennes éditions de Flandre même, d'Italie et de France, ont paru sous son nom direct, ou avec l'attribution vulgaire. L'édition d'Augsbourg, donnée par Zainer, sous le nom de Kempis, offre des leçons corrompues qui représentent des Manuscrits d'une époque postérieure à celle du texte de ces éditions.

(4) *Canonici regulares D. Augustini apud Hollandiam, quos labor scribendi pascit temporalibus subsidiis de pretio librorum, remanentibus apud se plurimis ad spirituale solatium.* Gers. *de Laudo scriptorum*, C. 2. Ainsi voilà Kempis, chanoine du Mont Sainte-Agnès, implicitement compris par Gerson même dans le nombre des écrivains copistes d'ouvrages spirituels *pro pretio et domo.* Les Maisons de cet ordre s'étant extrêmement multipliées au 15e siècle, et leur institution par Gérard-Groot, ayant pour objet principal la transcription des M.ts; cette maison devint un foyer

Digitized by Google

quelques opuscules qui semblaient analogues : un entre autres, sous le titre *de Contemptu mundi* (1), avait pu être confondu, quoique différent, avec le livre de l'Imitation, désigné aussi sous ce titre, et trouvé transcrit dans un recueil de sa main (2).

Ces réclamations appuyées depuis sur le manuscrit même, annoncé par de Tol et Sommalius comme original, et qui remontait seulement à l'époque de 1441, n'étaient pas moins faibles. Le chanoine régulier de Tol, en changeant, ainsi que Castalion, la latinité du texte (3), et le jésuite Sommalius, en le corrigeant d'après d'autres textes (4), n'eussent pu

---

d'où sortirent des œuvres ascétiques et anonymes, telles que les livres de l'*Imitation*, et qui delà se répandirent chez les Chanoines réguliers de Flandre et d'Allemagne.

(1) C'était le *Dialogus Novitiorum*, divisé anciennement en quatre livres. Voyez le *Syllabus operum Thomæ* (*Ingolstadt*, 1650), publié par Heser d'après des M.ss de Rebdorf, dont un de 1488 a fait partie de la bibliothèque de M. le comte Daru, et deux autres provenant du cabinet de M. l'abbé de Tersan, sont aujourd'hui à la bibliothèque du Roi.

(2) Ce recueil est connu sous le nom de manuscrit d'*Anvers*. Il avait été transporté de la maison de Sainte-Agnès à Anvers en 1577; et depuis 1590 il était resté chez les Jésuites de cette ville : mais à l'époque de l'abolition de leur ordre, il a passé, avec le cabinet des Bollandistes, à l'abbaye de Tongerloo, supprimée elle-même en 1784.

(3) *De imitando Christo libri* 3, *authore Thomâ Kempisio, latiniores effecti, ut ait in præf. interp. ipse* Sebast. Castal. Basileæ, 1563, (le catalogue de la biblioth. du Roi, porte par erreur 1533). — *Libri* 4, *ex latino latiniores facti*, interp. Francisco Tolensi, Antverpiæ, 1575.

(4) Indépendamment du M.e de Saint-Martin de Louvain, plusieurs M.ss de Saint-Jacques de Liége souscrits, près de deux siècles après, du nom de Kempis par le jésuite Sommalius, et d'autres

Digitized by Google

long-temps faire valoir ce manuscrit comme autographe : ils ne disaient pas (ce qui ne pouvait rester ignoré) que ce recueil portait le cachet du calligraphe, apposé par l'écrivain à ceux des ouvrages qui lui étaient étrangers.

Que d'autres pièces, réunies à la suite, et qui lui ont été attribuées d'après le recueil même (1); que des manuscrits anonymes et sans date (2) ou des témoignages indirects et postérieurs (3) aient été

manuscrits allemands, lui ont servi, dans ses trois éditions de 1599, 1601 et 1607, pour rectifier en partie le texte du manuscrit d'Anvers. Les éditions postérieures même de Rosweyde, de Bolland et de Chifflet, prétendues ramenées au texte autographe, ont à cet égard, et respectivement, des différences notables, relevées, en partie dans le *Journal des Curés* (en 1809, n.° 154, et 1810, n.° 144) par son rédacteur M. de Villenave ; enfin les éditions antérieures de Zainer, de Danhausser, de Badius, ne ressemblent nullement au manuscrit de Thomas à Kempis : toutes diffèrent entre elles, quoique toutes données d'après le texte de ce manuscrit, dont on peut voir les variantes, plus ou moins vicieuses, dans les notes, pag. 3, 10, 15, 24, 27, 32, 39, 45, 47, 70, 85, 105, 106, 135, 139, 142, 158, 168, 204, 222, 239, 262, 289, 325, 326, 329, 334, 336, de notre édition latine publiée chez Treuttel et Würtz en 1826.

(1) Non-seulement l'Imitation, mais aucune des pièces du recueil, ne se trouve dans la plus ancienne édition de ses œuvres, quoiqu'imprimée dans son propre diocèse (à Utrecht par Ketelaer) peu de temps après la mort de Thomas en 1471. Si d'après un M.s néanmoins des chanoines réguliers d'Augsbourg on l'a produite sous son nom, il n'est pas étonnant que l'*Imitation* n'ait pas été comprise parmi les œuvres de Gerson imprimées en 1482 à Cologne, la patrie de Kempis, et postérieurement, sur cette édition *princeps*.

(2) Aucun manuscrit du texte, daté, n'offre l'attribution directe à Thomas comme auteur, que bien après l'année 1441, si ce n'est depuis l'époque de 1471.

(3) Ceux de J. Offenbourg, de N. Numan, de J. Maubuin, et

Digitized by Google

allégués en faveur de Thomas, ils ont dû certes avoir bien moins de force pour prouver l'auteur, que n'en avait pour démontrer le copiste l'exemplaire de sa propre main, rangé par lui, par sa souscription même (1), au nombre de ces livres *quos scripsit pro pretio et domo* (2) : tels sont les termes dont se sert le continuateur de sa Chronique, son ancien confrère (3). Ce témoin, le seul direct, après avoir montré le transcripteur dans Thomas, le loue simplement comme auteur de divers opuscules composés

même le témoignage incident de la *Chronique des Prieurs de Windeshem*, par Buschius, dont l'autographe, qu'on a dit exister à Louvain, s'il eût contenu ce témoignage, aurait été décrit authentiquement, comme l'a été par Amort l'exemplaire apographe de Rebdorf, sous la date de 1477. De plus, la date de 1464, qui se rapporte aux *Origines de l'Ordre de Windeshem*, est supposée gratuitement être celle de la *Chronique*, réunie par Rosweyde au premier ouvrage, quoiqu'elle en soit distincte dans les manuscrits et dans Trithème. Suivant Baluze et Ducange, d'après une note de Mabillon, conservée à la Bibliothèque du roi, l'autographe de Buschius, faisant partie des m.ts produits par les chanoines réguliers dans l'assemblée de 1681, ne contenait point le témoignage rapporté en faveur de Kempis. Voyez aussi *Documenta historica ex chronico Windeshemensi, et ex chronico Montis Sanctæ Agnetis* (de quo infrà, vide not. 2) *adversùs Thomam Kempensem, auctore* J. B. Krauss, S. Emeranni abbate.

(1) *Liber monasterii canon. regul. in monte Sanctæ Agnetis.* Subscript. *finitus et completus per manus*, etc. Vid. instrumentum C. Antverp. descript. ann. 1652 et 1671. Voyez aussi la description de ce m.s dans notre édition latine, pag. XXXVII.

(2) *Scripsit Bibliam nostram totaliter, et alios multos libros pro domo et pretio. Insuper composuit varios tractatulos ad ædificationem juvenum*, etc. Chronic. Mont. S. Agn. Antverp. 1621.

(3) *Qui annos* 38 *cum Thomâ fuerat conversatus*, dit D. Jean Mabillon dans ses *Animadversiones*, § X.

Digitized by Google

pour l'édification des jeunes gens : une telle désignation, par laquelle on ne saurait entendre un livre qui appartient non-seulement aux diverses classes, aux religieux, aux personnes pieuses, mais à tous les Chrétiens, à tous les hommes (1), ne paraît-elle pas se rapporter, entre-autres, au *Dialogus novitiorum de Contemptu mundi*, l'un de ces opuscules avoués où l'auteur n'a point mis sa formule *manuelle*, comme il l'a mise au livre laissé à son monastère? Il suffirait, en effet, de parcourir ce dialogue, ainsi que les *Sermones ad novitios* qui, malgré leur simplicité naïve, sont plus ou moins assaisonnés de contes ridicules ou absurdes, pour juger que Kempis n'a pu être l'auteur du livre de l'*Imitation* (2), qui certes n'a pas été fait par un religieux étranger au monde et pour de purs novices ou de jeunes clercs. Un livre si généralement édifiant et instructif (ce que prouve son succès universel et de tous les temps) a dû être composé surtout à une époque de grandes calamités dans l'église et dans l'état, et pour des hommes qui avaient le plus besoin de consolations et de conseils. Or, un tel besoin qui se reproduit plus ou moins dans les diverses situations et circonstances de la vie, et auquel l'*Imitation* satisfait toujours, ne révèle-t-il pas dans l'auteur l'homme le plus éprouvé et

(1) *Opus ad omnes omninò Christianos pertinet.* Desbillons, Ed. et Disputatio critica, pag. 48.

(2) C'est ce qu'a montré, à l'Athénée de Paris, en 1828, le savant professeur d'histoire M. de Villenave, dans son Tableau philosophique et littéraire du XV.e siècle.

Digitized by Google

le plus instruit, en même temps que le chrétien le plus détaché et désabusé du monde?

Dans la suite, cet exemplaire de l'Imitation, le premier peut-être qui eût été ainsi trouvé souscrit par un pieux auteur, avait pu, transcrit à son tour, et reproduit plusieurs fois sous le même nom par une des maisons fondées et instituées pour cet objet, donner le change : on oublia le clerc calligraphe de l'école de maître Florent (1); on vit, ou l'on crut voir un ancien disciple du grand Gérard, du fondateur de l'ordre de Windeshem, dont il avait écrit la vie (2); et c'est ainsi que des religieux flamands ont fait d'un écrivain transcripteur, d'un simple sous-prieur des novices de la maison de Sainte-Agnès, un auteur original, un maître spirituel pour tous les âges, pour tous les pays, pour tous les états.

L'erreur une fois produite par l'illusion d'une vraisemblance apparente, l'esprit particulier n'a fait que l'accroître par l'opposition. Telle est la source des erreurs diverses que le temps, qui découvre la vé-

(1) Florent Radwyn, recteur de la Congrégation des clercs de Deventer, où Kempis passa de l'école du vicaire Jean Boëme, et où, pendant près d'une année seulement, avant d'entrer dans le cloître, *didicit scribere et sacram Scripturam legere* (Thom. ipse in vitâ Arnoldi Schonov.)

(2) *Gerard-Groot*, dont Jean de Kempis prieur fut le disciple, et non Thomas, sous-prieur (*supprior*, pris par inadvertance par M. de Gregory pour *superior*), et confondu souvent avec Jean son frère, auquel Trithême donnait plutôt l'*Imitation* qu'à Thomas. Vossius, dans ses *Historici latini* (Amst. 1627) attribue seulement à Thomas la vie de Gérard le jeune, de Zutphen.

Digitized by Google

rité, ne dissipe, qu'en mettant de part et d'autre la passion à nu.

La prévention qui avait pu naître pour Thomas, et qui sans le préjugé nouveau élevé pour un prétendu religieux d'un ordre plus ancien (1) ne se fût guère fortifiée, se serait-elle soutenue devant l'opinion fondée et générale, lorsque des manuscrits nombreux, sortant de l'ombre des cloîtres, par le progrès des recherches littéraires et les déplacemens qu'entraînent les vicissitudes du temps et les révolutions, auraient mis au jour des copies souscrites de même par d'autres écrivains (2), donné des dates antérieures à celle de 1441 (3), enfin opposé à cette formule d'un pieux copiste du Missel et de la Bible (4), à cette souscription d'un recueil dont l'*Imitation* fait partie, *Finitus et completus per manus fratris*

---

(1) *Voyez* ci-après pag. 9 *et suiv.*

(2) M.e Weingart. 1433, *finitus per me* Fr. Conradum Ebersperg. — M.e August. *finitus per manus* F.r Philip. Klesat, ann. 1451. — M.s *manu* Mathiæ Farinatoris, Carm. Augus. (*Biblioth. Carmelit.* sub ann. 1477), etc. *Voy.* aussi les m.ss de Liége cités pag. xxx des prolégomènes de notre édition latine.

(3) M.ss des années 1421, 1425, 1427, 1428, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, etc. désignés ou décrits dans l'édition latine. Plusieurs ont les quatre livres.

(4) Missel transcrit en 1414, autre en 1417; — Bible en quatre tomes, les trois premiers copiés en 1427, 1432, 1436, le quatrième en 1439 (non le premier indiqué sous cette date par Roswèyde); et enfin, le recueil comprenant l'Imitation, suivi de la même formule, en 1441. Entre autres copies, on peut remarquer un volume d'opuscules de Saint-Bernard, transcrit pour la maison de Val Rouge (en 1404) et que nous possédons. *Voy.* aussi notre article *Kempis* dans la Biographie universelle.

Digitized by Google

Thomæ à Kempis, l'inscription, l'attribution solennelle mise en tête de l'ouvrage par le neveu même de Gerson, *Incipit liber magistri Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis* (1)?

§. II. *Remplacement de J. Gerson par J. Gersen, son homonyme, l'un des noms désignés au manuscrit d'Arone.*

Mais qu'est-il arrivé? Quelques indices d'antiquité avaient paru résulter, soit du caractère de copies ou de versions rapportées à un texte plus général, soit de l'esprit plus ou moins ascétique de l'ouvrage; ce qui avait pu faire supposer dans Saint-Bernard (2) dont plusieurs locutions semblent analogues, ou dans quelque autre auteur religieux ancien, un père

(1) M.ss au nombre de plus de 20, d'Allemagne, d'Italie et de France, de 1460, 1466, 1467, 1470, 1472, etc., dont un transcrit de la main ou par les soins de Thomas de Gerson, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, neveu du chancelier, et vivant en 1440. *Voy.* notre édition latine où sa description est détaillée et son âge indiqué. Ce manuscrit précieux connu dans la contestation et que nous possédons également, porte en tête un portrait de Jean Gerson du temps, outre l'attribution qui lui est faite de l'ouvrage par son neveu, ce qui équivaut à une preuve monumentale, d'autant plus qu'il est généralement conforme pour le texte avec ces divers manuscrits et avec les plus anciens. Les m.ss au nombre désigné, sous le nom de Gerson, ou même de Gersen, avec la qualité de *Cancellarius Parisiensis*, sans compter les m.ss français, sont indiqués à l'article Gerson de l'*Index criticus* de l'édition latine. On doit ajouter un m.s de Cambrai. *V.* la Table.

(2) M.s latin de Paris, et m.s français de Toulouse, sous le nom de St.-Bernard, mais néanmoins avec la mention ordinaire, *quod vulgò Gersoni tribuitur.*

Digitized by Google

de l'*Imitation*. A ces conjectures est venue se joindre l'induction tirée d'un passage de l'*Imitation*, trouvé dans des Conférences attribuées à Saint-Bonaventure (1); ce qui a pu faire croire que Thomas-d'Aquin en aurait cité aussi des expressions (2) : et presque en même temps s'est faite en Italie la rencontre d'un manuscrit qu'on crut appartenir à une maison de moines fort ancienne, et qu'on jugea dès-lors très-ancien, sous le nom d'un abbé Jean *Gesen*, *Gessen* ou *Gersen* (3).

---

(1) *Collationes octo ad fratres Tolosanos*, edit. Argentin. 1495. C'est d'après l'éveil donné par l'auteur du livre espagnol, *Apparéios para administrar el Sacramento de la Penitencia*, Milan, 1604, sous le nom de P. Manriquez (Joseph Creswell ou Guillaume Battei, jésuites), que l'on a reconnu dans la septième de ces Conférences un fragment du chapitre 25 du premier livre de l'Imitation : mais dans une autre des Conférences s'est trouvé un passage de l'*Arbor vitæ crucifixæ*, ouvrage d'Ubertin de Casal, et postérieur à St.-Bonaventure. Les Conférences d'ailleurs ne paraissent dans aucun manuscrit avant la mention qu'en fait la Chronique de Marianus Florentin, en 1486. Cette chronique n'aurait pu être écrite dès le commencement du XV.e siècle; car Wading lui-même témoigne que le chroniqueur vivait encore en 1516. Mais ce qui est décidément une preuve de la non-antériorité de ces conférences au XV.e siècle, c'est qu'on y rencontre un passage de Bernardin de Sienne, et l'on y cite aussi textuellement la version latine de l'*Echelle* de St.-Jean Climaque par Ambroise le Camaldule.

(2) On a même dit qu'il en avait rapporté des chapitres, tandis que quelques passages seulement du IV.e livre sont tirés ou des Ecritures, ou de l'office du Saint-Sacrement, comme il s'en trouve des offices de l'Eglise. Il y a de plus des expressions rhithmiques qui n'ont pu être prises que de l'auteur des hymnes. Voyez ces passages, dans l'édition latine.

(3) Ce manuscrit, trouvé au monastère d'Arone, (depuis maison professe des Jésuites) près Milan, par le P. Bernardin Rossignol (Possevin, *Apparat. sacer*, ann. 1606), a induit en erreur Bellar-

Digitized by Google

Sur ce titre principalement a été fondé l'état, la qualité d'un personnage, d'un auteur distinct, que l'on a, par d'autres titres accessoires, achevé de composer de toutes pièces, dont l'une qui a déterminé le nom de Gersen contenait l'épitaphe même du chancelier Gerson (1).

Cette identité présumée jusque dans le pays où l'on fait fleurir le nouveau personnage, cette conformité du nom, sauf la prononciation locale ou allemande de la désinence (2), avec celui du Français, ancien possesseur titulaire de l'ouvrage, rendaient surtout nécessaire la preuve d'un individu différent, pour pouvoir en conclure un auteur différent; car ce n'est qu'autant que l'existence du personnage aurait été prouvée, qu'on serait fondé à dire qu'on a pu substituer le nom de *Gerson*, plus connu, à celui de *Gersen*, moins connu, lors surtout qu'on ne produit aucun manuscrit évidemment antérieur sous ce dernier nom, et que le peu de ma-

min lui-même, qui l'attribuait aux bénédictins de cet ancien monastère. Il est constant au contraire qu'il y avait été apporté de Gênes en 1579, par André Mayole; et il n'est pas moins sûr que Bellarmin s'est rétracté, comme Marillac, après la lecture des *Vindiciæ Kempenses* de Rosweyde, qui rapporte ce témoignage même de Mayole, démentant l'origine ancienne supposée du manuscrit d'Arone.

(1) Le manuscrit de Padolirone, dit de Mantoue. *Voyez* l'inscription tumulaire de Gerson, pag. LXIX de la description des m.ss dans notre édition latine.

(2) On trouve dans plusieurs dialectes français de l'ancienne Belgique, la finale *sen* pour *son*; et en allemand on écrit *Amórbach*, *Bóhme*, et l'on prononce *Amerbach*, *Behme*, etc.

Digitized by Google

nuscrits qu'on a sous la dénomination de *Gesen* ou *Gessen*, de *Gersen* ou *Gersem*; et dont le texte est de même plus ou moins corrompu (1), dénotent au contraire un âge postérieur, comme ils désignent un nom primitif mal énoncé ou mal lu. Mais, à cet égard, on se contentait d'une autre prétendue analogie nominale sans fondement : on voulait que le nom de *Gersen*, accolé gratuitement au surnom de *Canabaco* (2), fût celui d'une famille dite *Garzone* de *Cavaglia* (3); et l'on ne voulait pas, malgré

(1) Voyez dans notre édition latine, une partie des variantes du m.s d'Arone, notes, pag. 4, 7, 12, 16, 21, 60, 64, 82, 114, 118, 133, 156, 168, 184, 206, 251, 252, 270, 272, 274, 296, 297, 312, 329, 330, 336, et le m.s de Mantoue, not., p. 28, 48, 55, 56, 66, 78, 82, 95, 107, 114, 118, 184, 206, 211, 297, 312, 336.

(2) Dont le prénom *Johannes* se trouve sans le nom de Gersen dans l'inscription d'un manuscrit prétendu italien, quoique allemand et provenant du Palatinat, où l'on rencontre au XV.e siècle plus d'un Jean de Canabac (*Voyez* la *Stemmatologia Boïca Hundii*); si toutefois l'on n'a pas dû écrire ou lire *Johannes de Tambaco*, nom de l'auteur allemand d'un traité sous le nom de *Consolatorium theologicum*, contenu dans le manuscrit même, après celui de l'*Imitation*. Voyez la description de ce m.s pag. XIX des prolégomènes de l'édition latine.

(3) Bourgade près de Verceil, nommée dès le onzième siècle *Cavagliaca*, et n'ayant jamais eu pour synonyme *Canabacum* dont l'étymologie supposée de *Cannabetum* par M. Napione, ne peut rendre raison d'une dénomination qui n'a point existé. Suivant un titre allégué, cette bourgade aurait été nommée d'abord *Cabanaca*, et ensuite *Cavagliaca*; ce qui, dans l'hypothèse, s'expliquerait par la permutation du *b* en *v*, et de l'*n* en *l'*, lettres du même organe : mais l'on ne saurait expliquer comment ce dernier nom eût pu venir de *Canabacum* qu'on lit dans le manuscrit, à moins qu'on ne dise, avec M. de Grégory, que le titre local rapporté aurait été par erreur écrit *Cabanaca* au lieu de *Canabaca*, ou bien que *Canabacum* dans le m.s aurait été mis pour *Cabanacum*, ce qui serait une nouvelle supposition.

Digitized by Google

l'analogie fondée, que Jean Gersen fût Jean Gerson, quoique ce nom désignât originairement une variante du lieu de la naissance de Jean Charlier de Gerson, et quoique la qualité de *chancelier de Paris*, ajoutée à cette même variante, sur des manuscrits d'Allemagne et d'Italie (1), fournît une autre preuve de l'identité du nom.

Mais, à la vérité, ces motifs pouvaient être ignorés; et l'on ne connaissait guère alors l'existence de tels manuscrits (2). La bibliographie, nécessaire à la science critique, comme celle-ci l'est à l'histoire littéraire, était encore trop peu avancée. L'opinion qui attribuait l'Imitation à Gerson, semblait venir uniquement des éditions anciennes où se trouvait réuni son traité *de Meditatione cordis*. On n'avait point connaissance d'autres éditions plus anciennes, de Venise, de Louvain, de Strasbourg (3), ni des manuscrits anciens de diverses régions sous son nom, et sans ce même traité.

Ainsi, d'après la différence vocale d'une seule lettre, et la qualification générique d'*abbas* (4), don-

---

(1) M.ss Guelferbyt. et de Reichersberg, de Florence et de Vérone, décrits pag. XXI et LXXVII de l'édition latine.

(2) *Ubi gentium repertum unquam manuscriptum exemplar libelli de Imitatione Christi sub Gersonis nomine?* Cajetani *Responsio Apologetica. Ed. de Imit.* Rom. 1644, p. 149.

(3) *Ed. Venet.* 1483 (la date de 1476, sous laquelle se trouve désignée une édition ancienne de Venise avec ce traité, pag. 300 de la Dissertation de M. l'abbé Cancellieri, est mise par erreur pour 1486). — *Ed. Lovan. in domo Johannis de Westphaliâ.* — *Ed. al. absque anno et loco* (forsan *Argentinæ, circa* 1480).

(4) Voyez sur cette qualification vague, mise avant le nom, la page 33.

Digitized by Google

née uniquement par le manuscrit de la maison de Jésus d'Arone, jadis maison de l'ordre de Saint-Benoît, le nouveau titulaire, introduit dans le monde religieux par des jésuites italiens (1), adopté et promu par le bénédictin abbé Constantin Cajetan (2), s'est glissé et mis à la place de l'ex-chancelier de Paris Jean Gerson. Ce pieux et infortuné docteur se trouvait exclu de sa possession, comme il l'avait été autrefois de ses fonctions, lorsque l'orateur chrétien, victime de son zèle (3), se vit réduit par la faction qui dominait avec l'étranger dans la capitale (4), à s'exiler tel qu'un autre *Athanase*, et à vivre relégué loin de l'église et de l'université de Paris, si honorées, si glorieuses depuis d'avoir eu un tel défenseur, un tel fils !

La concurrence désormais établie entre Gersen

---

(1) Jules Negroni, préfet de la maison d'Arone, et Bernardin Rossignol, déjà cité.

(2) Qui poussait le zèle de son ordre jusqu'à lui donner des enfans supposés : *Liberos supposititios* (dit Sponde, Annal. p. 494, 585, etc.) *sibi undique nundinatur.* Voyez Vittor. Rossi, *Epist. ad J. R.*, et Anton. E. Payen Rom. advocat. *Testimonium triplex* (Luc. Holstenii, Leon. Allatii, Camill. de Capuâ), 1652, p. 27. Le P. Théoph. Raynaud, dans ses *Erotemata* X, 230, nomme Constantin Cajetan, *Fabulinum auctorem*, et d'après Leone Allacci, *Nemini de fingendi arte concedentem.*

(3) On sait que Gerson avait fait condamner, au concile de Constance, la doctrine du livre qui avait été composé par Jean Petit pour justifier l'attentat commis contre le duc d'Orléans, frère du roi, par la faction du duc de Bourgogne.

(4) En proie aux Bourguignons et aux Anglais, en 1416. La France était alors déchirée par les factions sous le règne du malheureux Charles VI.

Digitized by Google

et Kempis, deux ou trois mots ont suffi aux *contendans* de l'un et de l'autre parti, pour écarter l'humble voyageur français réfugié dans les montagnes de Bavière et d'Autriche (1), ou le solitaire retiré dans la vallée de Lyon (2). Quelques connaissances des hommes et des mœurs qu'il eût achevé d'acquérir dans ses voyages; quelques formes étrangères qu'eût contractées son langage en Flandre, en Italie, en Allemagne (3), où Gerson dut parler la langue des moines, le latin du pays; enfin quelque vie intérieure et monastique qu'il eût menée dans son

(1) D'abord, à l'abbaye de Rathenberg, en Bavière, d'où il envoie à son frère célestin le Traité *de Consolatione Theologiæ;* et ensuite dans le duché d'Autriche, où le souverain lui offre un asyle (*Fugitivo Dux miserans offert..... assignatque locum*, Gerson ipse). Là se sont trouvés, à l'abbaye de Mœlck, dix manuscrits anciens de l'Imitation, dont un de 1421 : c'est la date la plus ancienne connue. Lorsque l'auteur de *l'Imitation* donne à entendre qu'aucun homme n'est exempt de tribulation, fût-il *roi* ou *pape*, ne semble-t-il pas désigner, non-seulement son propre roi si malheureux, tel que fut Charles VI, mais le pape Jean XXIII, prisonnier au milieu du concile, et devant son salut à ce même duc d'Autriche, qui favorisa l'évasion du pape, et qui accueillit Gerson ?

(2) Auprès de son frère, prieur du monastère des Célestins, d'où il continuait de correspondre avec les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon : l'on a trouvé chez ces derniers plusieurs mss. de l'Imitation, dont un sous le titre général et ancien *de Consolatione internâ*, et un autre en français (Lettre de D. Alphonse Monfreulle, de 1651, relative à ces manuscrits). (*Voyez* la Description déjà indiquée).

(3) A Bruges, de 1400 à 1403. — A Pise, en 1408 et 1409. — En Allemagne, de 1416 à 1419. Ces séjours divers expliquent seuls les idiotismes différens dont l'*Imitation* est semée, comme ils rendent raison des exemplaires multipliés qui se sont trouvés chez les Bénédictins et les Chartreux.

Digitized by Google

exil ou dans la retraite, ni sa condition n'était celle de moine, qui semblait induite de quelques passages du texte copié par les religieux (1); ni le style du docte chancelier n'était celui de l'écrivain moraliste, simple et sententieux (2); ni enfin la liste des œuvres théologiques arrachées à Gerson par son frère, ne comprenait l'Imitation (3) : donc, concluait-on, Gerson n'était point l'auteur de l'Imitation.

Cependant, après la découverte de titres qui fondaient sa possession, comment n'a-t-il pas recouvré le droit contre lequel un titre équivoque, su-

---

(1) Voyez ci-après pag. 18, note 1.

(2) Quoiqu'il y ait beaucoup de simplicité dans ses écrits purement moraux, dont bien des phrases, dans ses lettres, sont analogues ou semblables à celles de l'*Imitation*, sans qu'il cite néanmoins aucun opuscule qui désigne ce livre, quand il dénomme les ouvrages ascétiques qu'il recommande de lire, entre autres Saint-Bonaventure qu'il traduit et qu'il appelle *doctor mellifluus* (Epist. ad Relig. Cartus., ad Eremit., etc.)

(3) Mais cette liste ne comprenait pas non plus la traduction du *Stimulus amoris* de S. Bonaventure, faite par Gerson pour ses sœurs, ni le *Floretus*, que Jean Gerson avait commenté, et dont le continuateur de l'abbé Fleury atteste avoir vu un exemplaire imprimé à Lyon en 1494, etc. *Voyez* encore ce qui est dit vers la fin, not. 1. *Vix tandem ad hoc adduci potuit* (dit le frère même de Gerson) *ut extra ea quæ vel ex injuncto cancellariatûs officio vel ratione scholastici exercitii compilare coactus est, pauca opuscula sub nomine proprio voluerit conscribere.* Epist. F. Cælestin. Prioris ad F. Anselmum. Il résulte de là que Gerson, aussi simple que pieux, n'aurait laissé inscrire sous son nom par son frère que peu d'opuscules différens de ses écrits relatifs à la chancellerie ou à la théologie. Ce motif répond aussi à l'allégation du silence gardé par *J. de Ciresio*, chanoine de Lyon, son secrétaire et son copiste, qu'il emmena avec lui en Allemagne et dans ses voyages.

Digitized by Google

breptice, n'avait pu prescrire? C'est que Gerson, loin d'être défendu et jugé par ses pairs, a été méconnu de ceux auxquels il avait légué en quelsorte sa mémoire pieuse, ainsi que son esprit (1), mais sans être membre de leur corps : tant les hommes ont besoin de retrouver, du moins extérieurement, leurs semblables dans les autres pour ne point les oublier! tant aussi influait sur l'opinion l'autorité de deux ordres accrédités et rivaux!

Ainsi, lors de la fameuse contestation entre deux partis religieux, flamand et italien, qui semblaient se disputer la couleur de l'habit d'un confrère et les idiotismes de leur compatriote, tandis qu'un grand nombre de locutions usuelles (2) et

(1) Les Célestins de Lyon et les Chartreux de Villeneuve. *Voyez* ci-après pag. 19, note 3.

(2) Les mots dont se sert l'auteur de l'Imitation (disait Corneille) « sentent bien autant le latin de nos vieilles pancartes, » que la corruption de celui de delà les monts; et non seulement » sa diction, mais sa phrase même est... si purement françoise » qu'il semble avoir pris plaisir à suivre mot à mot notre com- » mune façon de parler. » *Préface du* 1.er *Livre de sa Traduction en vers français de l'Imitation*, Paris, 1653, in-12. Les notes de notre édition latine ont fait connaître un grand nombre de ces gallicismes, ou manières de parler usuelles, locutions qu'à l'exemple de l'ancien traducteur Marillac, nous nous sommes bien gardé d'altérer dans notre traduction française du même texte, publiée chez Treuttel et Wurtz en 1820.

Il y a sans doute dans ce texte des germanismes; nous en avons désigné une partie dans l'*Index grammaticus* de l'édition latine. Le *Lexicon* d'Héser en a rassemblé beaucoup : mais plusieurs sont des locutions bibliques ou des hellénismes. Il peut s'y trouver aussi quelques flandricismes; mais y trouve-t-on vraiment des locutions italiennes? Nous ne disons pas des mots, que M. Grégory appelle des italianismes, mais qui ne sont guère que des dérivés du latin, ou d'anciens mots français latinisés.

Digitized by Google

l'esprit si généralement chrétien de l'ouvrage paraissaient devoir militer en faveur de l'ancien titulaire français, qu'a-t-il manqué à Gerson pour *qu'un troisième parti*, suivant l'expression de Corneille, *le rétablît dans sa possession?* Il lui a manqué d'avoir appartenu à un ordre lettré et religieux.

Section II.

DE LA QUESTION RENOUVELÉE SUR L'AUTEUR DE L'IMITATION.

§. I. *J. Gersen écarté, et ramené.—Annonce d'une tradition et d'une note sur ce personnage prétendu.*

Les ordres monastiques avaient mis à leur usage un livre originairement fait pour tous les Chrétiens (1); et dans la suite quelques-uns d'eux se le sont attribué et disputé. De deux ordres antagonistes, l'un rapportait comme siens des exemplaires sans

(1) Le passage où les moines sont donnés en exemple au chapitre 25 du premier livre, est dit des anachorètes et des pères du désert, dans quelques anciens textes, etc. *Voy.* aussi les premières versions allemande et flamande, le texte de la *Consolation Internelle*, antérieur à son application aux religieux, et même l'ancien italien, avant qu'il eût été arrangé par le P. Remi Florentin en 1556. D'ailleurs, les Chartreux, les Cisterciens cités pour exemple, même par Buschius, avaient, quoiqu'un auteur exagéré, Clémange, en ait dit, échappé à la corruption, dont l'époque relative au relâchement des congrégations religieuses appartient au temps de Gerson : ils n'ont pu donc être proposés qu'à des ordres moins réguliers qui avaient ces moines sous les yeux.

Digitized by Google

nom ou sans qualité d'auteur, transcrits dans son sein; l'autre alléguait des titres d'emprunt, avec nom ou avec qualité, recueillis de diverses maisons. Tous deux se sont réunis contre l'ancien possesseur, défendu par quelques voix étouffées en naissant, ou perdues dans le désert (1).

Des Chartreux et les Célestins eux-mêmes l'avaient livré aux éditeurs de Kempis (2). D'autres Chartreux ont abandonné leurs titres aux défenseurs de Gersen (3). Ces anachorètes, encore *plus studieux de faire des saints que de faire valoir leurs écrivains* (4), ont laissé inédite une dissertation d'un de leurs confrères (5) en faveur d'un auteur de l'Imitation de

(1) Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne, consulté pour l'édition du Louvre en 1640, avait déclaré qu'il donnait ce livre à Gerson, plutôt qu'au nommé Gersen ou à Thomas de Kempis. (Requête de Naudé contre les Bénédictins, page 12). — Tel fut aussi l'avis de Charles Labbé, auteur d'une édition et d'une dissertation où l'ouvrage était restitué à Gerson; mais l'on n'en connaît que le privilège de 1654, rapporté par Dupin.

(2) *Vid. P. Danhausseri*, ed. Nuremb. 1494, et *Badii Ascensii Epist.*, præfix. ed. Paris. Operum Thomæ, ann. 1520.

(3) Mss. de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, au nombre de cinq, annoncés dans la lettre de D. Alphonse, déjà citée, de 1652, et envoyés aux Bénédictins de Paris. On ne sait ce qu'ils sont devenus. — Mss. de la Chartreuse du Parc, au Maine, envoyés aux mêmes, au nombre de trois, dont un in-4.° ne s'est plus retrouvé. Une lettre de D. François Dupuis, de 1736, qui m'a été transmise par feu D. Brial, continuateur des *Historiens de France*, offre la description des deux manuscrits in-8.° existans à la bibliothèque du Parc; mais elle ne fait mention du troisième que d'après les *Mélanges* de D. Bonaventure d'Argonne.

(4) *Non tam solliciti suos patefacere quàm sanctos facere.* Bull. Benedict. XIV *de* F. Nicol. Albergati *beatif.* ann. 1744.

(5) D. F. Ganneron, *Actio de repetundis*. Une note de Dom.

Digitized by Google

leur ordre : c'était probablement Henri Kalkar, que D. d'Argonne indique, ou le Chartreux du Rhin, désigné ainsi et même nommé dans quelques recueils manuscrits sans ordre de dates, où se trouve l'Imitation (1). Les deux partis contraires ont fini par lutter exclusivement entre eux : on n'a plus cessé d'opposer, chaque fois, Gersen à Thomas, Thomas

---

Chauvet, secrétaire du supérieur-général de l'ordre, porte que la Dissertation de D. François Ganneron, chartreux du Mont-Dieu, écrite vers 1650, ne fut point publiée.

(1) Gerard Casteel (*in libro Controvers*, c. 45,) a donné des détails confirmés par des lettres de D. Bruno Pede, de 1762, sur l'existence d'un de ces recueils mss. à la Capelle en Flandre, contenant à la suite de l'Imitation une Chronique des Prieurs de la grande Chartreuse, *compilée par Henri Kalkar*. Ce Chartreux, né au duché de Clèves, théologien de l'académie de Paris, prieur de Cologne, de Strasbourg, etc., visiteur des maisons de son ordre, en France, en Flandre, en Allemagne, florissait avant la fin du quatorzième siècle; car il mourut en 1408, non en 1448, comme l'ont cru quelques biographes, par suite d'une erreur typographique échappée à Petræus dans ses notes sur Dorland, et corrigée par lui-même dans sa *Bibliotheca Cartusiana*, p. 134. Si l'Imitation pouvait n'être pas du quinzième siècle, un petit nombre de lettres pieuses de Kalkar sembleraient faire interpréter en sa faveur quelques expressions analogues à celles de *l'Imitation*, dans sa correspondance manuscrite de 1370 à 1408, qui nous avait été communiquée par M. Kock, bibliothécaire de Strasbourg, à la demande de MM. Dacier et du Theil. Mais l'on ne peut rien préjuger d'aussi faibles indices que ces expressions, qui se rencontrent chez tous les mystiques. Pour ce qui concerne l'ouvrage même, le silence de ce chef d'ordre, en relation avec les écrivains ascétiques du temps, et chez lequel on ne découvre réellement aucune maxime comme aucune véritable trace de ce livre, prouve au contraire que l'*Imitation* n'est point antérieure au XVe siècle. On n'en trouve pas non plus le moindre vestige dans les compilations de Mathias Farinator ou de Jacques le Grand, qui, rapportant une foule de citations et de sentences, n'eussent pas manqué d'en

Digitized by Google

à Gersen, le titulaire prétendu au prétendu auteur, *et vice versâ* (1).

Fort de la faiblesse d'un vain concurrent, l'écrivain, saisi de la possession, a dû l'emporter sur le personnage fictif; mais celui-ci n'a pu être écarté sans retour par l'écrivain copiste. Les Italiens l'ont ramené de siècle en siècle. Cajétan l'avait mis en avant au commencement du dix-septième (2). Valsecchi l'a fait renaître au dix-huitième (3); et M. le comte Napione, ainsi que l'abbé Cancellieri, mus sans doute par le desir de rattacher au Piémont l'auteur de l'Imitation, comme ils se sont efforcés de lui donner Christophe Colomb (4), ont, au dix-neuvième siècle, reproduit le même Gersen.

---

extraire d'un livre qu'auraient déjà cité Thomas d'Aquin et Bonaventure. Certes, c'est-là une preuve négative des plus fortes, lorsqu'il n'existe d'ailleurs aucun témoignage positif de l'antériorité de ce livre au siècle de Gerson.

(1) Pour *Kempis*, d'une part, nous citerons principalement Rosweyde, Fronteau, Werlin, Carré, Héser, Naudé, Amort, Géry, Ghesquière, Desbillons. — Pour *Gersen*, d'autre part, Cajetan, Valgrave, Quatremaire, Delaunoy, Delfau, Valsecchi, Valart, Mœrz. Voyez les titres de leurs ouvrages chronologiquement rangés à la suite de la *Dissertation de Barbier sur les traductions françaises de l'Imitation*. C'est principalement depuis le procès terminé en faveur de Kempis, que quelques auteurs ont écrit dans un sens favorable à Gerson, tels que Ch. Labbé, Dupin, Andry ou Lamy.

(2) *J. Gessen*, etc. *libri de Imitatione Christi à D. Constantino Cajetano*, etc. *restituti*. Romæ, Mascardi, 1616. — Paris. Seb. Cramoisy, eodem anno.

(3) *Giov. Gersen*, etc. *sostenuto autore de' libri de Imit. Chr. da Virginio Valsecchi, monaco Casinense*, in Firenze 1724.

(4) *Dissertaz. da Galeani Napione*. Firenze, 1808; et *Notizie bibliogr. da Francesco Cancellieri*. In Roma, 1809. (*Sulla patria*

Digitized by Google

Enfin M. le chevalier de Gregory, sur leurs traces, vient de le faire reparaître, en l'accolant dans son histoire littéraire de Verceil avec Thomas *Gallus* ou *Gallo*, pour avoir au moins un couple illustre à représenter (1), et il produit à Paris même l'extrait de cet ouvrage italien dans son *Mémoire* en français sur son prétendu compatriote Gersen qu'il appelle le *véritable auteur* de l'*Imitation* (2); mais il apporte comme preuves nouvelles, outre un dire renouvelé de M. Durandi, des considérations sur le siècle et l'état de l'auteur, tirées, dit-il, du livre même, quoique d'autres raisons de ce genre aient été opposées par Fronteau, Testelette, Amort pour Kempis contre Gersen, et par Ellies Dupin, etc. pour Gerson.

Nous avons avec eux, à l'appui de ces motifs, observé un fait remarquable : c'est qu'aucun des écrivains ou annalistes cités par Muratori (3) n'a indiqué dans les archives de la Cisalpine, ou ailleurs, le moindre titre historique qui favorise l'existence d'un auteur piémontais ou italien de

---

di Cristoforo Columbo, e Giovani Gersen). Voyez aussi, relativement à cette patrie de Colomb, les motifs qui fondent l'opinion du savant critique M. Jacques Morelli, bibliothécaire de Venise, à qui j'ai dû, par l'entremise de M. Beautemps de Beaupré notre ami, la communication de précieux renseignemens sur les m.ss de la bibliothèque de Saint-Marc, et les anciennes versions italiennes de l'Imitation.

(1) *Istoria della Vercellese litteratura ed arti.* Taurini, 4 vol. in-4.° 1819-1824.

(2) *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J.-C.* Paris, in-12, 1827.

(3) Muratori, *Rer. Ital. script.* tom. III. —*Annali d'Ital. ad sec.* XIII, etc.

Digitized by Google

l'*Imitation*; et ni Ughelli (1) ni surtout le savant Tiraboschi (2), célébrant la mémoire de l'ancien fondateur de l'une des abbayes de Verceil, Guala Bicchieri, ne font mention d'un abbé ou d'un personnage du nom de Gersen, qui eût tant honoré la ville de Verceil.

En annonçant, dans le temps, de nouveaux titres produits sur ce personnage par M. Napione, et en appelant dans le *Moniteur* l'*Imitation* le livre du treizième siècle (3), M. Lanjuinais se fondait-il sur une tradition prétendue recueillie dans la patrie, dans la famille même de Gersen, par M. J. Durandi, moderne historien de l'ancien État Verceillois (4)? Ou bien encore s'appuyait-il sur une note qui supposait un religieux de ce nom existant à Saint-Etienne de Verceil en 1247, rapportée par le même Durandi, d'après l'abbé Frova, auteur d'une vie de Guala Bicchieri (5)? Depuis, dans le nouveau dire du vieillard Durandi racontant à M. de Grégory avoir vu, dans sa jeunesse, un titre ancien sous le nom même de l'abbé Gersen, M. Lanjuinais, qui en a rendu également compte, a-t-il pu trouver autre chose qu'une variante amplifiée du premier récit dans les souvenirs confus du docteur caduc? D'un autre côté, la

---

(1) Ferdinand. Ughelli *Ital. sacr.*—(2) Tiraboschi *Stor. dell. litter. Ital.* tom. IV.

(3) Notice de J. D. Lanjuinais, 1809.

(4) *G. Napione Dissertaz. sul' autore*, etc. Firenze, 1808, p. 389-392.

(5) *Ibidem*, pag. 393.

Digitized by Google

production d'un nouveau titre concernant un nom de lieu du moyen âge (1), différent de celui qu'on suppose désigner le lieu de naissance d'un personnage problématique, peut-il appuyer davantage, et encore moins fonder une véritable tradition?

Mais, 1.° une tradition sur un individu dont on n'a cessé d'affirmer l'existence, en même temps que le lieu de son origine, sans la prouver davantage, qu'est-ce autre chose qu'un bruit accrédité aux diverses époques de la contestation, depuis Cajetan et Valgrave, les pères de la famille, comme les promoteurs du nom de ce personnage? Ils produisirent, en effet, aussitôt après la découverte du manuscrit d'Arone, une famille de Gessen donnée comme très-réelle dans une maison de *Gessate*, à Milan (2). Ils virent ensuite une famille de Gersen dans celle de *Garzone* à *Cavaglia* (3), d'après le titre d'un ms. sous le nom de ce Jean de *Canabac*, qu'ils dirent être le Jean *Gersen* du manuscrit de Mantoue. Les écrivains qui sont venus après eux ont été l'écho des mêmes mots. Une tradition, qu'on recueille enfin sur le lieu, et qui a dû être le fruit de l'opinion propagée par l'influence de religieux jaloux de l'honneur de leur ordre, peut-elle être regardée comme existant réel-

(1) Loc. dict. *Cavaliata*, p. 47 et 49 du Mémoire de M. de Gregory.

(2) *Verissimum est familiam de Gessen, vel de Gessate, Mediolani inter nobiles fuisse.* Cajetan. Apol. ann. 1616, p. 27.

(3) *Cavagliano oppido* (propè Vercellas) *Joannis Gersen posteri feruntur superesse vulgò Garzone nuncupati.* Valgrav. Præmonit, ad edit. de *Imit.* 1639, §. 2.

Digitized by Google

lement, si l'on ne prouve point qu'elle est antérieure à l'époque de la contestation? Bien loin de là, non-seulement les éditeurs de Brescia, de Milan, de Padoue, de la fin du quinzième siècle, nomment Jean Gerson, chancelier de Paris, mais les Borromées même le citent comme titulaire de l'ouvrage; tandis que la tradition, si elle eût existé, aurait décélé un auteur différent. Une tradition au fond pouvait-elle s'établir sans que des actes dans la famille indiquassent au moins un commencement de preuve, une filiation présumée, qui remonterait à un frère, ou à un oncle de l'auteur religieux? En n'admettant, si l'on veut, qu'une rumeur vague, mais ancienne, les premiers historiens Verceillois, plus près de son origine, n'eussent pas omis d'en parler. Ils se sont tus (1): donc elle a commencé postérieurement. Au fond, s'il y avait eu véritablement une tradition, elle eût existé dès sa source, elle se fût perpétuée dans l'ordre, dans la famille des bénédictins. Or, l'un des plus anciens historiens de cet ordre, l'abbé Trithême, nomme un docte Jean Scot, à une époque antérieure au treizième siècle (2), mais non précédant presque immédiatement le prétendu Gersen dont il ne parle point. Mais il fallait un docteur qui eût

(1) La notice chronologique des écrivains du Piémont, par F. Aug. della Chiesa, imprimée à Turin en 1614, et que plusieurs ont confondue avec celle du même auteur qui a paru trente ans après dans le cours de la contestation, ne mentionne aucun personnage du nom de Gersen, ni même aucun écrivain ancien sous le nom de *Jean*. *Voy*. ci-après pag. 28, not. 1.

(2) *De Viris illustribus ordinis Sancti Benedicti*, lib. II, cap. 46.

Digitized by Google

été en quelque sorte le précurseur de Gersen, comme Thomas Gallus en aurait été le collègue ou le compatriote et l'ami (1). Certes, si un abbé de Verceil auteur de l'*Imitation* eût fleuri parmi les bénédictins, il serait bien étrange que ceux de France, organisés par l'un des bienfaiteurs de Verceil, l'eussent ignoré, et que les mêmes qui ont réclamé dans la suite pour Gersen, eussent fait jadis des instances auprès de l'éditeur flamand des œuvres de Kempis, pour y placer en tête le texte de l'*Imitation* donné vulgairement à Gerson (2).

2.° La note alléguée où le personnage en question est désigné parmi les religieux de Saint-Etienne de Verceil, lorsque néanmoins aucun acte ou témoignage direct ne certifie ni la teneur, ni l'âge de cette note, ni l'époque où elle a été trouvée (3), et

---

(1) Selon M. de Gregory qui en fait, avec Cajetan, un confrère de Gersen, quoiqu'une Bulle de Grégoire IX en 1227, et un diplôme d'Amé III en 1238, soient adressés à Thomas et à ses chanoines, à moins qu'on ne récuse ces titres, en supposant que Thomas Gallus serait mort dès 1226, si l'on interprète ainsi les mots *bis tres viginti... mille ducenti* de son épitaphe, au lieu de 1246 que porte l'ancien nécrologe de St.-Victor, et ainsi que l'ont entendu Pennotti religieux de l'abbaye de Thomas, Rossotti et même Tiraboschi. Papebroch rapporte aussi que Thomas Gallus invoqua dans une maladie le bienheureux Antoine de Padoue son disciple, mort seulement en 1231.

(2) Les moines de Saint-Germain des Prés n'étaient point alors proprement de la congrégation ou de la réforme dite de Saint-Maur; mais ces anciens religieux de l'ordre de Saint-Benoît avaient reçu leur règle de ce même Saint-Maur, son disciple, fondateur de l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil. L'édition de Badius, citée ci-dessus pag. 19, not. 2, a été faite en partie à leur prière.

(3) Celui qui l'a transmise, dit simplement avoir rencontré une

Digitized by Google

lorsqu'elle est démentie d'ailleurs, comme on le verra, par un témoignage contradictoire, que peut-elle être encore si ce n'est une annotation faite sur les lieux dans le cours de la contestation ? Elle correspond à une autre note semblable, tracée sur un exemplaire d'une édition de 1501 (1), qui de même n'a point été produite par le parti intéressé; mais qui a servi à faire du religieux un abbé de Verceil. Ce qui est certain, c'est que le nom de *Joannes* se trouve falsifié, et suivi de points, sur cet exemplaire, d'après les témoignages mss. d'Ughelli, de Victorelli et de Wading, que nous avons sous les yeux. A-t-on voulu laisser ainsi indéterminé le nom de l'auteur, en ne nommant point le Jean (Scot), que ne désigne pas non plus Ange Mærs dans sa citation de J.-B. Modène, quoique cet historien, ainsi que Corbellini, le nomme expressément (2) ? Cependant c'est au dixième siècle qu'ils le rapportent, tandis qu'un autre Jean, qu'on suppose venir peu après celui-là, mais au treizième siècle, a été dénommé *Jean Gersen, abbé de Saint-Etienne de Verceil*, quoique distinct de Jean Scot,

---

note, parmi quelques papiers qui concernaient ce monastère : *Ebbe a dirgli di aver trovato tra alcune carte gia spettante al monastero predetto una nota*, etc. (Dissertaz. sul' autore p. 393.)

(1) *Vid. Relationem Gabrielis Naudæi de hâc editione Venet.* 1501, etc. apud J. Frontonem ed. de Imitatione Christi ann. 1649. *Voyez* cette même édition de Venise citée ci-après, §. III.

(2) *Florebat studium Vercellis sub magno lectore qui erat Joannes Scotus abbas cum canonicis discipulis.* Voilà tout ce que rapporte J. B. Modène, dans son histoire de Verceil. *Voyez* la lettre citée dans le *Deductio critica*, pag. 312.

Digitized by Google

par François Augustin della Chiesa, d'après Valgrave et Constantin Cajetan (1). Et c'est ce que Bellini et Rossotti ont ensuite répété (2). C'est aussi ce qu'a renouvelé après eux M. de Grégory. La mention du titre allégué par lui comme par M. Napione, d'après Jacques Durandi, mais non consigné par cet historien ; l'annonce d'une charte du treizième siècle d'un caractère supposé analogue à celui du *fac simile* (3) du Ms. d'Arone, mais sans aucun *specimen* à l'appui ; enfin une citation de Gersen dans un recueil ms. sans date et qu'on dit très-ancien, mais dont on ne produit point l'écriture ; voilà à quoi se réduisent les prétendues preuves nominales ajoutées à celles de ses devanciers par

(1) *S. R. E. Cardinalium, Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Pedemontanæ regionis chronologica Historia*, auctore D. Franc. August. ab Ecclesia, episcopo Salutiensi, *Taurini*, 1645, in-4°. C'est cette histoire qui mentionne pour la première fois un abbé de Saint-Etienne sous le nom de Gersen, parmi les écrivains du Piémont. Il faut noter que F. Aug. Della Chiesa ne fait mention d'aucune liste d'abbés qu'il ait transcrite, mais seulement de ceux, dit-il, qui sont venus à sa connaissance. *Hoc monasterium habuit dignissimos abbates quorum sequentes tantum ad meam cognitionem pervenerunt.* Et c'est dans une lacune entre 1214 et 1245 qu'il place le nommé *Johannes Gerzen, qui eruditissimum tractatum de Imitatione Christi composuit ann.* 1230. Ce sont les termes de l'historien. Il le fait précéder par un abbé Jean Scot, qualifié du titre de *doctor egregius ;* c'est un autre supposition : l'éminent docteur de ce nom, bien postérieur à cette époque, était cordelier.

(2) Bellini *Vercell. Histor.* — Rossotti, *Syllabus script. Pedemont.* ann. 1667.

(3) Ce *fac simile* obtenu à Turin, est le même que celui de notre édition latine, qui a pu être mal tiré dans quelques pages ou exemplaires, mais non mal gravé. *Voyez* ci-après §. III.

Digitized by Google

M. de Grégory (1). Sont-ce là les raisons vraiment nouvelles qui fortifient ou qui remplacent les premières conjectures ? Et parvient-on enfin à donner une patrie, et avant tout l'existence à ce personnage, toujours supposé et jamais prouvé ?

Qu'un titre véritablement ancien eût pu jusqu'aujourd'hui échapper à toutes les recherches, certes la découverte d'un tel titre n'eût pas manqué d'être constatée sur les lieux par l'historien moderne de l'ancien Verceil, au soutien de sa tradition ; elle l'eût été aussi par le savant descripteur du manuscrit d'Arone, à l'appui de l'ancienneté de ce manuscrit ; car c'est en matière de faits qu'un seul titre positif l'emporte sur les preuves négatives opposées. Mais ici, faute d'un tel document, l'autorité contraire d'une seule lettre, datée de Verceil (2), attestant que l'on n'y trouve d'indice, à aucune époque, d'un abbé Gersen, ni même, pendant le treizième siècle, d'un abbé de Verceil du nom de Jean, suffit pour détruire et l'as-

---

(1) Cependant sa découverte postérieure d'un M.s d'Italie, d'un format analogue à celui de la Cava (*Voy.* notre édition latine), et comme lui anonyme et sans date, peut bien être plus ancien que ce m.s, sans néanmoins qu'il soit antérieur à l'âge de Gerson : il offre des points et des chiffres modernes comme le m.s d'Arone ; et d'après le genre des leçons que nous avons remarquées, il supplée fréquemment certains verbes, tels que, *est*, *potest*, *vult*, *facit*, etc. ce qui est contre l'esprit de l'auteur dont le style est le plus souvent elliptique, et ce qui range ce m.s dans une classe postérieure au temps de Gerson. L'addition du traité *de Meditatione cordis* annonce aussi que le possesseur Verceillois attribuait l'Imitation au même auteur.

(2) Lettre de 1761, citée par Desbillons, *Disputatio crit.* p. 29.

Digitized by Google

sertion d'une note sans authenticité, et l'allégation d'une vaine tradition, et l'inscription faite d'un personnage hypothétique par l'évêque de Saluces sur la liste des bénédictins du Piémont.

Mais, disait M. Napione dans sa seconde Dissertation (1) où il invoque les autorités et semble récuser celles que rapportent Ghesquière et Desbillons contre l'existence de Gersen, il serait à desirer qu'en « citant une telle lettre écrite de Verceil, on eût « joint du moins à sa date le nom de son auteur. « Quel que soit, ajoute-t-il, l'écrivain qui a osé « porter ce témoignage négatif, ce n'a pas été cer- « tainement le docte abbé Frova, celui à qui on doit « le renseignement de la note concernant Gersen (2)». — Eh bien! cette attestation, cette lettre dont Desbillons a négligé de nommer l'auteur, est précisément de l'abbé Joseph Frova, ancien chanoine de Latran, retiré alors dans un âge avancé à Verceil. Ce n'est pas tout encore; ce qu'il écrivait en 1760 et 1761 à son confrère prévôt de Polling en Bavière, il le confirme pleinement dans une lettre

(1) *Dissertaz. sul codice di Arona*, Firenze, 1811.

(2) *Il letterato Piemontese che non temette di spedire questo attestato negativo... certamente non fu il dotto abate Frova*, etc. Dissertaz. sul codice di Arona, pag. 120. — M. Napione pouvait ne pas s'attendre à être contredit par le docte abbé Frova, qui dès 1726 correspondait avec Amort, et avait témoigné que dans une chronique ancienne d'Allice on disait qu'un chanoine de Latran du nom de Ghersen avait existé, quoiqu'on ne connût aucun lieu qui eût porté le nom de *Canabacum*. Mais ce témoignage n'était à la vérité qu'un ouï-dire.

Digitized by Google

adressée en 1762 au chanoine Amort. Il rapporte même des actes authentiques du treizième siecle, où les religieux, soit de Saint-André, soit de Saint-Etienne de Verceil, sont dénommés, et où aucun ne comparaît sous le nom de Gersen. Cette correspondance formelle, consignée dans le *Deductio critica* et dans le *Moralis certitudo* d'Amort (1), ne détruit-elle point l'ancienneté prétendue comme l'autorité purement verbale d'une note qui n'est ni rapportée directement, ni ultérieurement attestée ?

§. II. *Reproduction du manuscrit d'Arone, et des autorités alléguées à l'appui.*

Reste toujours en définitive la pièce la plus anciennement débattue, le seul titre avec nom et qualité (2) que l'on ait pu produire jusqu'ici, et dont on se sert pour recommencer la discussion. Les premiers indices, d'après lesquels l'esprit s'est une fois déterminé, sont ceux où il finit par revenir, et d'où il part toujours. Ainsi le manuscrit d'Arone, retrouvé à la bibliothèque de Turin, sortant de nouveau des ténèbres (3), a été représenté comme

---

(1) *Epist. D. Joseph. Frov. ad Francisc. Toepsl. Præpos. Polling.* in *Deduct. crit.* p. 257, 260. — 266. *Ibid.* p. 310 — 319. — *Epist. ejusd. ad Euseb. Amort, Decan. Polling. in Moral certit.* p. 68, 69.

(2) Voyez l'article *Gersen* dans la *Biographie universelle.*

(3) *Tratto a nuova luce dalle tenebre, in cui giaceva.* Dissertaz. sul codice di Arona, p. 92.

Digitized by Google

le titre ancien, le titre capital ; et l'on a continué d'y rattacher, quoique sans aucune corrélation, les divers titres qui ont servi à le déterminer ; car, indépendamment des variantes du nom propre, la qualité vague (*abbatis*) qu'il porte, sans autre indication, est susceptible d'un sens d'autant plus étendu, qu'elle se réduit ainsi à une pure qualification (1).

Ce manuscrit, sur lequel un *Concile de savans* (suivant l'expression rappelée d'après dom Thuillier) eût bien pu porter une décision affirmative (2), *a* simplement *paru*, aux savans français assemblés en 1687, *n'avoir pas moins de trois cents années* (3).

Nous n'examinerons pas si le procès-verbal où leurs signatures, sur deux colonnes, et d'encres

---

(1) *Voyez* la Description de ce manuscrit, p. 396 de la première Dissertation de M. Napione.

(2) Ces savans, s'ils ont pu ne point errer en matière théologique, n'étaient pas infaillibles en bibliographie. Sur les dix-neuf signataires censés former leur réunion ou plutôt dont on recueillit les suffrages, deux ou trois, tels que Ducange et Baluze, avaient sans doute des connaissances alors fort rares en diplomatique. Cependant Mabillon, dont le nom manquait à cette assemblée, n'a pas adopté leur opinion sur l'âge de plus d'un m.s. Ils regardaient le m.s de Thévenot comme antérieur au XIV.e siècle, et lui-même le jugeait du XIV.e au XV.e, tandis que ce m.s est décidément du XV.e Voyez sa description, pag. XLI de notre édition latine.

(3) *Quæ scriptura non videtur inferior annis trecentis.* Ce sont les termes mêmes du procès-verbal de 1687, dont nous avons eu sous les yeux l'original qui a été publié dans la notice des manuscrits placée en tête de l'édition latine.

Digitized by Google

différentes, se trouvent inscrites, a pu être délibéré de concert dans une assemblée sans président, et dont l'acte, rédigé au monastère même de Saint-Germain-des-Prés ne fut point rendu public. Nous observerons seulement que, pour peu qu'on veuille déduire du nombre d'années présumé, ce que la confiance ou la prévention a pu faire ajouter à l'âge du manuscrit d'Arone, ce manuscrit ne remonterait guère encore au-delà de l'époque qui a suivi celle du concile de Constance; et cette époque n'est pas assez élevée pour que l'ouvrage déjà transcrit, n'eût pu être dès-lors attribué à Jean Gerson, avec la qualité d'*abbé* qui lui était acquise à plus d'un titre (1). Ce temps est positivement celui où se répandait et se multipliait le livre de l'Imitation, dont le manuscrit le plus anciennement daté, en Allemagne, est de 1421 (2),

---

(1) Comme chancelier de Paris en 1394. — Doyen de Bruges en 1400. — Abbé commendataire dès 1405, de la cure de Saint-Jean en Grève, dont l'église cloîtrée était une dépendance du monastère de Saint-Nicaise de Meulent. (*V.* J. Juvénal des Ursins, hist. de Ch. VI, sous l'année 1413, fol. 128, et Lebeuf, Descript. de Paris, tom. I, part. 1, pag. 138.) — Enfin, orateur au concile de Pise en 1408, et au concile de Constance en 1415. La qualification vague d'abbé, précédant le nom sans autre désignation, était donnée aux commendataires et aux séculiers, particulièrement dans les lieux de la domination française, tels qu'était Gênes, d'où est provenu le manuscrit d'Arone, dans lequel se trouve cette qualification. En général, selon Laurent Bouchel, dans sa Somme, et Lelio Zecchi, dans son livre de Republ., *Ecclesiarum sœcularium Rectores*, seu *dignitatem habentes in Ecclesiâ sœculari*, *Abbates dicuntur*.

(2) L'un des m.ss trouvés à l'abbaye de Mœlck, en Autriche, où Gerson s'était réfugié de 1418 à 1420. *Voy.* pag. 15, not. 1.

Digitized by Google

et en Italie de 1436 (1). Dans le premier se trouvent plusieurs traités *de Consolatione Theologiæ*, entre autres celui de Gerson, achevé peu après sa retraite du concile, en 1418; et après ce traité vient immédiatement l'Imitation.

Pour que le manuscrit d'Arone eût pu se rapporter par son titre à un personnage homonyme distinct, il faudrait qu'il portât des caractères d'une grande antériorité de temps, qui rendît tout synchronisme impossible; ou du moins faudrait-il que le jugement de nos doctes Français du 17e siècle, sur ce manuscrit, n'eût pas été infirmé, non seulement par de savans littérateurs bibliographes des 18e et 19e siècles, placés à la tête ou au sein des plus riches bibliothèques ou dépôts littéraires de France et d'Allemagne (2), mais aussi par d'habiles diplomatistes du pays. Mais si l'on considère la qualité locale ou spéciale des juges, ajoutée au nombre ou au mérite des autorités en général, de quel poids ne doit pas être dans l'examen d'un manuscrit d'Italie (3), la décision d'un savant expert italien des

(1) M.s de la bibliothèque de Sainte-Justine, à Padoue.

(2) Aux noms du président Cousin, de Ducange, Renaudot, Baluze, Hardouin, Casimir Oudin, nous avons opposé avec confiance, outre les noms de Hartzeim et d'Amort, ceux de MM. Dacier, Gossellin, Van-Praët, Petit-Radel, Daunou, Hase, Raynouard, Lemaire, Jaeck, etc. Voyez dans notre description latine, leur jugement motivé sur l'âge du m.s d'Arone, p. LXXIII et LXXIV.

(3) *Judicium eruditorum indigenarum circa ætatem manuscriptorum patriorum præferendum*, ait auctor *de Arte critica*. Vid. etiam D. Trombelli Arte di conoscere l'et à dé' codici, Bologna, 1756.

Digitized by Google

plus distingués, lorsqu'elle concourt avec le jugement des philologues les plus exercés des divers pays dans la littérature du moyen âge, et surtout au siècle qu'on peut appeler le siècle de la Bibliographie! Ainsi, quand l'opinion des doctes bibliothécaires Assemani et Foggini (1), des abbés Bianchini (2), Savoldi, Doneda et Padaldi (3), qui ont jugé le manuscrit d'Arone inférieur à 1400, d'après un *specimen* calqué sur ce manuscrit; quand celle des savans comtes Simonetta et Silva, et des pères Casati et Musca (4), qui l'ont jugé ainsi d'après le manuscrit même, ne serait pas déjà, comme étant l'avis de littérateurs, la plupart du pays, d'une assez grande force dans la balance critique, quelle prépondérance n'y donne pas l'autorité du P. *François-Antoine Zaccaria*, reconnu par M. Napione lui-même comme le littérateur le plus versé dans la connaissance critique des manuscrits d'Italie (5)!

Mais dans quel écrit ce savant a-t-il porté un tel jugement, demandait M. Napione? Est-ce dans ses *Excursus litterarii per Italiam*, où il ne parle du manuscrit d'Arone que pour rappeler ce qu'en ont

(1) Gardes de la bibliothèque du Vatican.

(2) Joseph Bianchini, de la congrégation de l'Oratoire de Rome.

(3) Benoît Savoldi, Charles Doneda et François Padaldi, de Brescia.

(4) J.-B. Musca, bibliothécaire, et Antoine Casati, jésuites de Milan. Voyez le jugement de ces divers savants dans notre description déjà citée, pag. LXXV.

(5) *Versatissimo nella critica e nella cognizione de' caratteri antichi de' m.ss d'Italia*. Dissertaz. sul codice di Arona, pag. 97.

Digitized by Google

dit Bellarmin et Mabillon (1)? — Non; c'est dans la correspondance relative à son *Voyage littéraire* (2); c'est dans une de ses lettres, communiquée par le P. Suardi, abbé de Sainte-Marie de Milan, au doyen de Polling, et publiée par ce dernier en 1761. Le P. Zaccaria y déclare que le manuscrit d'Arone est bien certainement du quinzième siècle; ce qui peut, dit-il, se déduire sûrement de l'écriture. Il ajoute qu'il le conjecture plutôt écrit vers ou depuis le milieu du quinzième siècle, qu'au commencement du même siècle (3).

Or, en matière générale de manuscrits, sans parler de la forme, plus ou moins ronde ou cursive, posée ou liée, du caractère, selon qu'il passe ou rétrograde de l'une à l'autre, quel est l'indice ou la marque qui distingue l'écriture propre à cet âge, et qui ne saurait convenir au quatorzième et encore moins au treizième siècle? C'est sans doute cette minuscule chargée d'abréviations, où les points superposés ont commencé à remplacer presque généralement les accens, lorsque la reproduction plus fré-

---

(1) *Ibid.* p. 97 et 98.

(2) *Iter litterarium*, de 1753 à 1757 (Venet. 1762, in-4°) faisant suite aux *Excursus litterarii*, de 1742 à 1752 (Venet. 1754).

(3) *Il codice di Arona è certamente scritto entro al quindecimo secolo, e questo é cio che dalla scrittura puo sicuramente didursi... Ma si avrei ad avanzare qualche congicttura, lo direi piu tosto scritto verso o dopo in mezzo del secolo XV, che sul principi del medesimo secolo.* F. A. Zaccaria Epist. *ad D. Abat. Suard. in Deduct. crit.*, p. 77 et 78.

Digitized by Google

quente des manuscrits, rendant les signes de l'écriture plus prompts, a précédé de très-peu et amené l'invention typographique. De là cet axiome de l'auteur de l'Art critique (1) : *Codices in quibus frequentes extant abreviationes, non præsumuntur esse scripti ante sæculum XV*; et cet autre de Mabillon même (2) : *A sæculo XV ineunte, littera i puncto insigniri cœpit, quanquam perseveravit, non tamen ubique, superpositi accentûs acuti usus.* Aussi les rédacteurs du procès-verbal de 1687 se sont-ils gardés de motiver leur opinion sur l'ancienneté du manuscrit d'Arone. Aussi Mabillon, quoiqu'il eût à sa disposition ce manuscrit avec celui de Bobio (3) dès avant 1686, époque de son retour d'Italie, jusque vers la fin de l'année 1687, date de l'examen de ces titres, n'a-t-il pas jugé à propos d'en donner le *specimen*, ni dans le *Musæum Italicum* (4), ni dans son Supplément à la Diplomatique (5). C'est que, rapproché du manuscrit dit de *Saint-Germain*

(1) Euseb. Am., *de Arte criticâ*, part. 4, §. 6.

(2) *De Re diplomaticâ*, lib. 1, pag. 53, Paris, 1681, in-fol.

(3) Ms. sans date du monastère de St. Colomban, examiné avec le Ms. de Parme, daté, et avec celui d'Arone, auquel il a été jugé égal en ancienneté. Mais les mots qui expriment cette opinion sont écrits en interligne; et les motifs d'après lesquels on le jugeait seulement d'une époque approchant du 14e siècle, ont été effacés dans le procès-verbal, avec d'autant plus de raison que le Ms. de Bobio est des plus corrompus. Il est plein d'interpolations.

(4) *Mus. Ital.* Paris, 1687, in-4.

(5) *Supplementum de Re diplomaticâ, cum novis speciminibus.* Paris, 1704, in-folio.

Digitized by Google

de 1460, qui porte le nom de *Jean Gerson*, et dont Mabillon avait donné un *specimen* en 1681 (1), le manuscrit d'Arone, ainsi que celui de Bobio, n'eût point paru supérieur au manuscrit de Saint-Germain ; et au contraire, d'après l'analogie des signes caractéristiques dont nous avons parlé, l'un et l'autre s'y seraient rattachés par le nom et par l'âge.

§. III. *De quelques Manuscrits secondaires rapportés au soutien du titre principal.*

Afin de combattre l'induction tirée de ce synchronisme, remarqué par Apostolo Zeno (2); d'un côté, M. Napione a recours à un parallèle fort ingénieux des deux âges de la calligraphie avec les divers temps de l'architecture, qui, aux époques du déclin et de la renaissance de l'art, en passant du romain au gothique, ou en revenant du gothique au romain, paraissent se ressembler (3). C'est ainsi qu'il compare le manuscrit d'Arone, sous le rapport du caractère, à une charte de Pistoie de la fin du treizième siècle (4). Cependant il ne produit point de copie figurée de ces manuscrits, quoiqu'un modèle de celui d'Arone si fidèlement retracé selon lui

(1) *De Re diplom.* tab. 15, n° 10, pag. 373.
(2) Ad *Fontanini Eloq. Ital.*, tom. II, *Venet.* 1753, in-4°.
(3) Préface *della Dissertaz. sul codice di Arona*, pag. xxj.
(4) *Ibid.* pag. xxij.

Digitized by Google

par Louis Costa (1), eût pu, mieux que le *specimen* de trois pages donné par Amort (2), fournir, à côté d'un *specimen* de l'écriture de Pistoie, un terme de comparaison. Mais l'eût-il fait, la multiplicité reconnue des abréviations et des points dans l'exemplaire du manuscrit d'Arone, eût toujours établi à cet égard une disparité sensible, qui n'eût pas permis de confondre les deux époques. D'ailleurs, y eût-il moins de dissemblance entre l'écriture du Ms. d'Arone, et celle d'une charte datée plus ancienne, les différences, soit de l'orthographe moderne de certains mots, soit des expressions du texte appartenant à des époques plus ou moins avancées ou à des Mss. corrompus des mêmes temps, indépendamment des motifs intrinsèques dont nous parlerons, sont des preuves de postériorité de ce manuscrit; et l'on ne saurait dès-lors en induire un auteur homonyme différent de Gerson. C'est ce que les variantes des leçons font connaître pleinement dans les notes philologiques et historiques de l'édition latine.

D'un autre côté, il est vrai, pour revenir aux Mss. homonymes divers, ne pouvant prouver la différence réelle des noms de *Gersen* et de *Gerson* par

---

(1) Même dissertation, pag. 98, note 1. Nous avons depuis reçu de la munificence de M. Vernazza de Freney, bibliothécaire de Turin, les planches de six pages du m^s. d'Arone, calquées et gravées sous ses yeux et par ses soins. Nous en produisons le *specimen* dans notre édition latine.

(2) Voyez *Deduct. critic.*, pag. 75, 78 et 79.

Digitized by Google

l'intervalle des *temps*, on voudrait l'induire de la distance des *lieux :* on oppose, ou plutôt l'on suppose un grand nombre de manuscrits de diverses régions, sous la dénomination de *Gersen*, dont les copistes, dit M. Cancellieri, n'auraient pu s'accorder entre eux pour dénaturer ainsi tous à-la-fois le nom de *Gerson* (1). Mais, dans le fait, ce bibliographe, si abondant en citations, ne peut citer que trois ou quatre manuscrits de ce genre, et tous ou presque tous de la même contrée d'Italie, allemande ou lombarde (2). On rencontre, à la vérité, en Allemagne, quelques autres Mss. sous le nom de *Gessen* ou même de *Gersen*, mais avec la qualité de *Cancellarius Parisiensis ;* et comme on trouve aussi cette

---

(1) *Come possa esser seguita questa depravazione in tanti mss., di luoghi tanto diversi ; quasi che tutti i loro interpolatori fussero convenuti, a guisa de' LXX interpreti ?* Dissertaz., pag. 298 et 299. L'objection que se faisait et à laquelle répondait Dupin (Hist. de Controv. eccl. part. 2, pag. 541), M. Cancellieri s'en empare, l'exagère et laisse de côté la réponse.

(2) Mss. de Mantone, de Bobio, de Parme, de G. Sluze, sans qualité ajoutée au nom. Seulement l'épithète STI (ou SANCTI), *Johannis*, du manuscrit de Parme, a fait mettre, par Gabriel Bucellini, dans son Ménologe, Jean Gersen au nombre des Saints. Mais ce titre ne pouvait s'adresser qu'au célèbre défenseur de la foi catholique Jean Gerson, que Lyon et les contrées voisines honoraient d'un culte public. *Voyez* le *Martyrologium gallicanum* d'André du Saussay. Nous ne pouvons nous empêcher ici de relever l'imputation gratuite d'ambition faite à Gerson par M. de Gregory. Un tel reproche, loin d'obscurcir la gloire de notre vénérable auteur, ne fait que rehausser le mérite d'un homme si éprouvé par les persécutions, l'exil et la pauvreté, et si digne d'être, comme nous croyons qu'il l'est en effet, le véritable auteur de l'*Imitation*.

Digitized by Google

même finale du nom, dans le 2.e volume de la 1.ere édition des œuvres de Gerson donnée à Bâle en 1483, cela ne fait que confirmer la prononciation allemande de la désinence du nom du personnage ainsi qualifié.

Quels que soient donc les motifs tirés ou de manuscrits qui portent un nom sans qualité, ou de titres qu'on prétend désigner la patrie, le lieu, l'état, la dignité, et qui ne portent point de nom (1), l'on ne saurait parvenir à l'aide d'aucun de ces titres, à lier la qualité de religieux ou d'abbé de Verceil au nom de Jean Gersen; et en les rapportant, on n'établit pas non plus dans ce personnage, sans qualité déterminée, un auteur différent de J. Gerson; de même que Bolland, Ghesquière et Desbillons n'ont pu établir dans Thomas à Kempis un auteur de l'Imitation, distinct du simple transcripteur, en alléguant, soit un manuscrit d'Augsbourg, censé porter à-la-fois un nom d'auteur et une date antérieure à celle du Ms. d'Anvers (2), soit un Ms. de

(1) M.s d'Allemagne, anonyme, avec le prénom seul de *Johannes*, et interlinéairement la dénomination de *Canabaco*. — M.s de Cave, anonyme, avec l'effigie d'un moine (comme le manuscrit de Mazarin avec celle d'un chanoine régulier, et le manuscrit de Saint-Michel de Venise avec celle d'un chartreux). — Enfin une note aussi anonyme, écrite sur un exemplaire d'une édition de Venise de 1501 sous le nom de Gerson, note connue seulement depuis l'époque de la contestation commencée, et portant: *Hunc librum non compilavit Gerson, sed Johannes* (substitué grossièrement au mot *Thomas*)... *Abbas Vercellensis*...

(2) Bolland avait osé annoncer, comme un seul manuscrit,

Digitized by Google

Hollande donné, au défaut de celui de Kirchem, pour être la copie ancienne de l'autographe original (1), soit le manuscrit de Louvain, présenté comme cet autographe, et, de même, anonyme et sans date (2).

---

dans ses *Certissima Testimonia*, deux manuscrits d'Augsbourg, dont un exemplaire du premier avec le nom seulement, qui est en notre possession, est un don de M. De Manne, l'un des conservateurs des livres à la Bibliothèque du Roi.

(1) *Voyez* la Dissertation de Ghesquière (Paris, 1775) sur la découverte d'un manuscrit trouvé en Hollande, et annoncé comme authentique et très-ancien : tout s'y réduit à l'addition d'une note marginale qui mentionne simplement un nom, ainsi qu'une date de transcription, mais qui n'est ni datée, ni signée, et qui peut se rapporter à tout autre manuscrit de l'Imitation. Cette note, d'une main différente, et d'une encre plus noire, paraît postérieure, non-seulement à la copie du texte sur papier fin, mais au temps où le livre, sans titre général dans les manuscrits flamands, a pris le nom d'Imitation, sous lequel il est désigné par l'annotateur. Les leçons, en outre, qui servent mieux encore qu'aucun autre indice à juger de l'âge des manuscrits lorsqu'il en existe beaucoup, et qu'ils peuvent par comparaison être rappelés à des manuscrits d'une classe analogue et d'une époque connue, ne permettent pas de croire à l'ancienneté présumée d'un tel manuscrit, que M. Van-Hultem, recteur de l'académie de Bruxelles, d'après la demande de M. Van-Praët, nous avait communiqué en même temps qu'un autre manuscrit provenant des chartreux de Bruges, sur velin, sans points ni accents, et comparativement plus ancien. Ce dernier offre une écriture semblable à celle d'un recueil d'opuscules de Gerson, offert par leur auteur aux Célestins de Marcoussi, et appartenant aujourd'hui à un savant lettré de la capitale, M. Parison.

(2) Desbillons (*Disput. critic.* p. 34) conjecturait que le manuscrit de Louvain devait être le type de la copie inconnue de Kirchem, d'après le nombre des livres et la ressemblance supposée d'un *specimen* de ce manuscrit in-8.° avec le Missel in-folio copié par Thomas en 1417. (C'est par erreur que dans la Dissertation de M. Cancellieri, pag. 294, ce Missel se trouve indiqué sous la

Digitized by Google

Quant aux remarques bibliographiques dont l'érudition distingue la Dissertation de M. Cancellieri, qui n'est souvent au fond qu'un extrait annoté de celle de M. Napione sur l'auteur de l'Imitation, elles pourraient, avec plus de choix et d'ordre, être utiles à l'histoire littéraire, soit de l'ouvrage, soit plutôt des choses ou des personnes qui s'y rapportent. Mais elles ajoutent très-peu à la question pour *Gersen;* et elles administrent, au contraire, de nouveaux titres en faveur de *Gerson* (1).

---

date de 1439, qui est celle de la transcription de la Bible.) Mais l'auteur de l'Origine de l'imprimerie dans la Belgique (tom. II, pag. 177) va plus loin que Desbillons; il affirme ce que ce jésuite n'a fait que présumer : il donne comme daté de 1417 le manuscrit de Louvain.

M. Napione au contraire doute que ce manuscrit et ses deux apographes, où ne se trouve point le quatrième livre (*du Sacrement*), soient antérieurs au seizième siècle; il paraît croire que ce livre aurait été retranché par les copistes protestans, comme il l'a été par l'éditeur Castalion : mais l'on ne saurait, surtout ici, conclure d'une édition aux manuscrits. Un tiers des m.ss anciens de l'Imitation n'a que les trois livres, et plusieurs même sont datés de la première moitié du quinzième siècle. Le m.s de Sirmond, invoqué comme ancien par M. Napione, a aussi le même nombre de livres, disposés comme dans le texte de l'ouvrage français très-catholique de la *Consolation internelle*, le pendant de l'*Imitation*, en trois livres, publiée dès 1500 et même bien auparavant. Je dois à feu M. de Lière un parallèle qu'il a fait du texte latin de l'*Imitation* avec le vieux texte français de l'*Internelle Consolation*, qu'il regardait avec Lenglet Dufresnoy, mais en motivant son opinion, comme le texte original. *Voyez* un article détaillé sur l'*Internelle Consolation*, et ses diverses éditions, pag. 115 et *suiv.* de la Dissertation de M. Barbier sur les édit. et trad. franç. de l'*Imitation*. M. de Lière, littérateur modeste et éclairé, qui m'a beaucoup aidé de ses communications et de ses conseils, en possédait une édition très-ancienne, que M. Barbier rapportait à l'année 1486.

(2) *Voyez*, pag. 298 — 303 de la Dissertation de M. Cancellieri,

Digitized by Google

La description raisonnée du manuscrit d'Arone, dont M. Napione, dans sa première Dissertation, donne simplement une notice (1), qu'il développe et motive dans sa seconde (2), serait plus directement utile à l'objet de la discussion, si des vues nouvelles sur le caractère connu et principal de ce manuscrit pouvaient résulter d'un examen particulier et ultérieur des détails. Quelques signes partiels d'analogie que l'on puisse y rencontrer avec d'autres écritures plus anciennes, ils ne sauraient acquérir à ce manuscrit une autorité que le caractère général de la copie, la multiplicité des abréviations et des points, le genre moderne de la ponctuation et des chiffres, les lettres gothiques mises en tête des livres, le vice surtout des leçons du texte analogues à celles des Mss. du déclin du XV.e siècle, lui refusent.

Relativement au Mémoire de M. de Grégory sur le véritable auteur de l'*Imitation* (titre supposant l'existence réelle du personnage, qui n'est prouvée, comme on l'a vu, par aucun monument ni témoignage vraiment ancien), ce Mémoire, sauf les raisons alléguées relativement à l'époque et à l'état du personnage supposé, n'ajoute essentiellement rien de nouveau à la Dissertation de M. Napione sur l'auteur. Ainsi, combattre l'un, sous ce rapport, c'est répondre à l'autre.

---

une notice, en 5 pages, d'éditions du quinzième siècle, sous le nom de *Gerson*.

(1) *Dissertaz. sul' autore*, page 395-400.

(2) *Dissertaz. sul codice di Arona*, pag. 103 et *seq*.

Digitized by Google

Ces diverses dissertations, au surplus, dans les motifs apportés pour Gersen, si ce n'est dans quelques points ci-dessus discutés, n'ont pu que reproduire ou étendre les conjectures déjà publiées par les écrivains de diverses contrées au dix-huitième siècle, par Valsecchi en 1724 (1), par Valart en 1758 (2), et par Ange Mœrz en 1760 (3). Mais Eusèbe Amort avait successivement réfuté l'opinion de ces mêmes écrivains, renouvelée en Italie d'après Cajetan, en France d'après Delfau, en Allemagne d'après Erhard (4). Il pourrait donc suffire, à cet égard, d'opposer aux nouveaux dissertateurs les écrits du même Amort (5), qui leur a répondu d'avance, et auquel on n'a pas répliqué.

---

(1) *Giovan. Gersen sostenuto autore*, etc. Voyez pag. 21, note 3.

(2) Dissertation française à la suite de l'édition latine de l'Imitation, Barbou, *Paris*, 1758; la même, revue, ainsi que l'édition, en 1764.

(3) *Dissertatio critica, quâ libri* IV de *Imit. Chr.* J. *Gerseni abbati Vercelensi et Decretorum doctori vindicantur, auctore Angelo Mœrz, benedictino Schyrensi*, Frisingæ, 1760, in-8°. Cette qualification de *Decretorum doctor* appartient à l'abbé J. *de Vincelle*. Voyez la *Gallia Christiana*.

(4) Voyez les Dissertations de ces auteurs, indiquées sous les dates de 1644, 1674 et 1724, dans le Catalogue des ouvrages sur la Contestation, fait de concert avec nous par feu M. Barbier, et publié immédiatement à la suite de sa Dissertation sur les traductions françaises de l'*Imitation*, 1812, in-12. Nous l'avons revu depuis et augmenté de nouvelles remarques dont les principales sont entrées dans ces *Considérations*.

(5) Entre autres, l'*Informatio de statu controversiæ*, Augustæ 1725, in-12. — *Deductio critica*, 1761, in-4.° — *Moralis certitudo*, 1764, in-4.° Voyez l'indication d'autres ouvrages du savant

Digitized by Google

A cette occasion, comme éditeur critique, nous opposerons à l'édition de Valart, non moins téméraire que sa Dissertation, mais consacrée par les presses de Barbou, reproduite par les types de Didot et de Bodoni (1), et louée par MM. Napione et Cancellieri, l'édition de Beauzée, sortie des mêmes presses (2), et confondue sous le rapport du texte, dans la préface de l'édition latine du P. Lambinet avec l'édition de Valart (3). Il est bien juste de l'en distinguer, lorsqu'elle a concouru, avec celle de Desbillons, comme l'observait le judicieux bibliographe Mercier de S. Léger (4), à rétablir le texte général que Valart avait altéré (5).

Amort sous les dates de 1728 et 1729, dans le Catalogue précédemment cité. Nous avons cru devoir rendre à Michel Kuen, prévôt de Wengen, deux ouvrages désignés sous les dates de 1760 et 1761, et à J. B. Krauss, abbé de St.-Emmeran, un autre ouvrage sous la date de 1762; ces deux premiers avaient été attribués dans ce même Catalogue à Eusebe Amort, et cet autre à son antagoniste Ange Mœrz.

(1) *Libri 4 de Imitatione Christi*, Paris (Didot, *junior*) 1788, in-4.° *max.* — *De Imit. J. C. libri 4*, Parmæ, Bodoni, 1793, in-fol.

(2) *De Imit. Chr. lib. quatuor, edente Nicolao Beauzée* Barbou, 1787, in-16, et 1789 in-12.

(3) *Voyez* en réponse aux *Remarques critiques* de Lambinet, notre défense de l'édition latine de Beauzée, dans le *Journal des Curés*, année 1809, numéros 121, 141 et 157. — Voyez aussi l'article du rédacteur, M. de Villenave, ann. 1810, n.° 144, sur la préface où l'auteur renouvelle l'assertion de l'infidélité prétendue de Beauzée. (Lambinet s'est rétracté depuis.)

(4) *Année littéraire*, 1788, n.° 4.

(5) Il faut avouer que Beauzée n'a pas toujours ramené aux leçons du texte les passages de l'Ecriture que l'auteur de l'*Imitation* s'était appropriés sans les citer textuellement. Il s'est con-

Digitized by Google

SECTION III.

RÉSUMÉ DE LA CONTESTATION, ET DES RECHERCHES SUR L'ÉPOQUE ET LA COMPOSITION DE L'OUVRAGE.

§. I. *Fin des débats entre Gersen et Kempis.*

Nous n'avons pas prétendu remettre aux prises les partisans de Gersen et ceux de Kempis, que nous écartons également. Mais ce qu'on a pu remarquer, c'est que les objections, de part et d'autre, ont toute la force de preuves directes. Dans le cours de ce long procès, chacun des défenseurs prouve très-bien que sa partie adverse a tort, tandis que l'un ou l'autre n'établit que sur de faibles moyens son propre droit. Il en résulte qu'ils ont tort tous les deux. Mais l'on a vu pourquoi ce qui eût dû terminer la contestation, n'a fait que la perpétuer : c'est que les assertions ou les raisons affirmatives, en matière d'opinion, prévalent presque toujours, chez le vulgaire, sur les preuves négatives (1) ; c'est qu'en rejetant l'original prétendu *(scriptum per manus)* pour

---

tenté aussi de revoir, dans sa traduction, celle de Valart, en la rectifiant. La version de Beauzée avait besoin d'être revue à son tour ; et elle l'a été par M. l'abbé Labouderie, qui l'a en outre divisée par versets et annotée.

(1) *Is humano intellectui error est magnus et perpetuus ut magis moveatur et excitetur affirmativis quàm negativis.* Bacon. Instaur. magna, lib. 3.

Digitized by Google

proposer un titre purement nominal *(nomen sine re)*, et réciproquement, on a toujours affirmé, soit l'existence d'un personnage d'après des titres supposés plus anciens que les manuscrits du temps de Gerson, soit la qualité d'auteur d'après la supposition de manuscrits autographes antérieurs au recueil transcrit par Thomas.

Cependant, on conçoit qu'après un silence de près de trente années, depuis la publication, en 1780, de la Dissertation du jésuite Desbillons pour Kempis, le manuscrit d'Arone, désigné sous le nom d'un abbé Jean *Gesen*, *Gessen* ou *Gersen*, quoique réuni à Turin avec un ou deux Mss. sous celui de Jean Gerson, chancelier de Paris (1), ait, par l'analogie de quelques caractères avec des écritures plus anciennes, pu faire de nouveau illusion, si ce n'est à des moines, du moins à des littérateurs piémontais. La mention d'un titre allégué par un historien de l'état ancien de Verceil (2), et la rumeur d'une tradition rapportée à l'appui de ce titre, auront pu engager M. le comte Napione à reproduire le personnage de *Gersen* comme ayant existé, et comme étant l'auteur de l'*Imitation*.

L'on conçoit aussi que l'abbé Cancellieri, entraîné par l'autorité de son savant ami, ait fait une dépense d'érudition bibliographique en comptant les éditions

(1) Désignés sous les lettres et numéros E, IV, 21, et F, I, 33.
(2) Jacques Durandi.

Digitized by Google

d'Italie du XV.e siècle au profit de ce personnage, quoique toutes portent le nom de Gerson, chancelier de Paris, et qu'aucune ne soit marquée au coin d'un abbé Gersen, ni à Brescia, ni à Milan, ni ailleurs (1).

Les ordres religieux s'étant seuls attribué et disputé l'ouvrage (2), son possesseur vulgaire, que les nouveaux dissertateurs n'ont pas eu de peine à combattre, était encore Kempis, mais resté sans défenseurs, sans soutien. Les corporations religieuses avaient, ou cessé d'exister, ou perdu de leur influence : aucune réclamation ne s'est élevée en sa faveur, comme aucun titre ancien n'avait montré l'auteur dans le copiste.

Cependant, sous l'Empire français, la connaissance d'un grand nombre de manuscrits recueillis et rassemblés dans les divers dépôts, ou acquis par les Bibliothèques publiques, devait changer l'état de la question, en la simplifiant. Les recherches des deux partis se trouvaient comme épuisées. Mais ce qu'on n'avait pas intérêt à chercher, et ce qui était resté caché, s'est montré. La bibliographie a mis au jour, d'un côté, une multitude de copies postérieures à celles de l'âge de Gerson et plus ou moins corrompues sous un nom différent du sien ; et d'un autre côté, a surgi une grande quantité non-seulement d'éditions anciennes, mais de manuscrits sous le nom

(1) *Voyez* ci-dessus la note 2, pag. 43.
(2) *Voyez* la note 1, pag. 18.

Digitized by Google

de Gerson (1), manuscrits meilleurs et plus anciens que ceux en petit nombre sous son nom altéré ou sous celui de son compilateur, tandis qu'aucune édition ancienne, aucune charte authentique, aucun titre avéré, comme aucun manuscrit nouveau, n'a été produit pour Gersen.

Nos *Considérations* dès-lors (en 1812), quoique bien moins étendues qu'aujourd'hui, en démasquant ce personnage qu'on représentait comme réel, et en contribuant à éliminer le prétendu auteur flamand, ont dû rétablir dans sa possession l'ancien titulaire, l'auteur vraiment religieux quoiqu'il ne fût nominativement d'aucun ordre, celui enfin dont le grand Corneille disait que les deux ordres rivaux, les chanoines réguliers et les moines bénédictins, s'accordaient mieux à l'exclure qu'à en substituer un autre en sa place (2).

Depuis, dans la *Biographie universelle*, en réduisant à leur valeur les titres apparens de quelques écrivains, soit Italiens, soit Anglais, soit Allemands, tels qu'Hubertin, Hilton, Ludolphe de Saxe et Kalkar, nous avons achevé de montrer par les faits, dans le sous-prieur des novices, à l'article *Kempis*, un transcripteur *per manus* des livres de l'Imitation comme un copiste de la Bible (3), auteur seulement de quel-

(1) *Voyez* pag. 9 et 13.

(2) Fin de la Préface du I.er livre de sa Traduction, édition de 1653.

(3) Non-seulement de la Bible, mais de plusieurs autres livres, cités ci-dessus, pag. 8, note 4.

Digitized by Google

ques pieux opuscules pour l'instruction des jeunes clercs. Nous avons montré, au contraire, dans *Gerson*, non simplement un théologien dogmatique et moral, mais un auteur ascétique d'écrits spirituels, un homme volontairement retiré du monde, qu'il n'avait que trop pénétré et connu.

Nous avons enfin mis à nu dans l'article négatif sur *Gersen*, ce personnage purement homonyme, dépourvu de toute autorité qui constate son existence, uniquement fondée sur un manuscrit d'une origine crue ancienne et sur une équivoque nominale (1).

Ainsi la double considération, relativement à Thomas et à Gersen, aurait cessé de droit et de fait; et il est très-probable, vu la quantité de manuscrits de l'*Imitation* aujourd'hui connus et qui peuvent être évalués à environ deux cents, que les découvertes résultant de quelques rencontres particulières, ne sauraient être qu'infructueuses sur l'un ou l'autre objet, lorsque toutes ou presque toutes les archives religieuses ou ecclésiastiques les plus anciennes ont été visitées, fouillées et exploitées.

Les prétentions en faveur du chanoine régulier Kempis, pour lequel aucun titre d'auteur ne s'est encore trouvé depuis deux siècles d'inutiles recherches, seraient donc vainement réclamées par quelques séculiers ou laïcs d'outre-Rhin, héritiers peut-être de débris ou d'extraits de manuscrits de Flandre ou d'Allemagne, tels que ceux de Louvain et de Kir-

(1) *Voyez* pag. 12 et 13.

Digitized by Google

chem, ou comme celui que l'abbé Ghesquière aurait rencontré dans un coin de la Hollande (1), ou que revendiquerait pour Kempis une ancienne abbaye des Bénédictins de Ratisbonne (2). Il en serait de même de laïcs Piémontais, qui, au sujet d'un moine mitré du XIIIe siècle, se croiraient plus instruits que ne l'ont été le cistercien Ughelli et le chanoine Frova de Verceil, lesquels n'ont eu aucune connaissance des titres allégués depuis, mais non produits : ces titres s'ils avaient existé, ou s'ils eussent eu de l'importance, n'auraient pas manqué, d'une manière positive, de fixer l'attention des antiquaires de la contrée, comme celle des savans Tiraboschi et Zaccaria (3).

Qu'un manuscrit ait été possédé au seizième siècle par un propriétaire d'Ivrée (4), mais sans note ni nom d'auteur et sans date, il prouverait moins encore pour un auteur Verceillois du treizième siècle, qu'un manuscrit de Hollande en faveur d'un auteur flamand du quinzième siècle, contenant une note d'un possesseur du seizième (5) sur l'exemplaire prétendu autographe de l'ouvrage.

---

(1) *Voyez* les notes pag. 41 et 42, sur ces M.^ts

(2) Dans le monastère de Ratisbonne, dit *Sancti Magni*, existait un M.^t sous le nom du frère *Thomas*, chanoine régulier. Les 4 livres y sont rangés dans le même ordre que dans le Mt de Gerardmont, qui est anonyme, et très-probablement antérieur, sous le titre de *Volumen Internarum Consolationum*, titre fondamental qui annonce une ancienneté plus grande que le M.^t sous le nom de Kempis.

(3) Le silence des uns n'est pas moins une autorité que le témoignage des autres. *Voyez* pag. 22, 30 et 36.

(4) De la maison *de' Advogati*. *Voyez* la note 1 pag. 29.

(5) *Voyez* la remarque sur ce manuscrit, pag. 42.

Digitized by Google

§. II. *Résumé des Preuves que l'Imitation n'est ni d'un moine ni d'un auteur du XIII.e siècle.*

Comment donc concevoir que, malgré les preuves négatives les plus fortes contre Gersen, malgré les inductions et les raisons rapportées en faveur de Gerson, et résultant des faits discutés dans nos *Considérations* sur l'auteur et dans la *Biographie universelle*, M. le chevalier de Gregory vienne reproduire à son tour le prétendu moine du XIIIe siècle, comme auteur d'un livre qui est si fort au-dessus des idées scolastiques (1) et des préjugés d'un temps d'ignorance et de barbarie. Comment, lorsqu'il ne prouve, par aucun document positif, l'existence de ce même personnage, croit-il pouvoir la conclure de l'hypothèse de prétendues preuves intrinsèques, dont les plus spécieuses relatives à la condition de moine alléguées par Valgrave et Valart, les seuls auteurs qu'il paraît avoir lus, avaient été déjà réfutées par Fronteau, Amort et Dupin (2)?

En opposant aujourd'hui exclusivement Gersen à Gerson, l'on s'oblige plus que jamais à prouver,

---

(1) St.-Bonaventure même, l'écrivain ascétique le plus renommé de ce siècle, n'est pas exempt de ce *scolasticisme*. Le docteur de Launoi a tort de dire que l'auteur de l'*Imitation* ne peut avoir été Gerson parce que celui-ci eût cité les Pères et conséquemment St.-Bonaventure qu'il affectionnait. Les citations des Pères que nous avons fait connaître y sont seulement moins nombreuses que celles de l'Écriture.

(2) Fronteau, *Refutatio*, etc. 1650, pag. 33—54—Amort. *Deduct. critic.* pag. 33—65. — Dupin, *Dissert.* §. X.

Digitized by Google

non-seulement l'antériorité, mais l'existence d'un personnage homonyme différent du chancelier auquel l'*Imitation* a été le plus généralement attribuée en Italie comme en France, même ainsi qu'on l'a dit, par le pieux cardinal Charles Borromée (1), originaire du pays où serait née la tradition supposée. Or cette existence n'est définitivement fondée que sur une variante de dénomination et une qualification vague, dans un manuscrit, non daté, mais démontré postérieur à l'âge de Gerson d'après les leçons générales du texte (ce qui tranche véritablement la question), et jugé tel d'après le caractère extérieur du manuscrit par les bibliographes et les diplomatistes les plus habiles et les plus exercés des divers pays et de l'Italie même. Ainsi nous avons bien pu, au double titre d'éditeur et de biographe, traiter de fantastique un personnage que déjà Rosweyde, Fronteau, Heser, Amort, Ghesquière, Desbillons (2), avaient justement regardé et dénommé comme tel.

Et ce qui n'est pas moins chimérique, c'est qu'un moine reclus, élevé au Mont-Cassin, un instructeur de novices, ait composé pour eux un ouvrage d'une doctrine *consommée* (suivant l'expression de M. Napione), et qui montre une connaissance étendue et

(1) Préface de l'Edition latine et italienne du cardinal Henriquez, 1750.

(2) Richard Simon, dans sa *Bibliothèque critique*, attribue au P. Anselme de Paris une dissertation qui a pour objet de prouver qu'il n'a point existé de personnage sous le nom de J. Gersen, différent de J. Gerson. C'est sans doute celui qui se trouve à la Bibliothèque du Panthéon, et sous le titre de J. Gersen, vrai fantôme.

Digitized by Google

profonde de l'homme et des hommes, comme ce critique le donne à entendre avec le judicieux Desbillons (1).

Quelques passages sans doute relatifs à l'état monastique, mais disséminés dans les cent-quatorze chapitres de l'ouvrage, ont pu, resserrés en deux ou trois pages dans le Mémoire, et mêlés avec les passages purement spirituels, en restreindre également le sens, et sembler former un tout destiné pour les moines et arrangé par un moine. Mais ces spécialités au fond se réduisent à deux ou trois; et, comme le montrent les notes de l'édition latine (2), on les trouve employées et appliquées particulièremens par Gerson lui-même dans ses divers ouvrages. Elles prouvent seulement que, pénétré de l'esprit religieux, mais sans avoir le caractère d'un ordre qu'il n'eût pas manqué de faire prévaloir si c'eût été le sien, l'auteur, en écrivant pour tous les chrétiens, pour les personnes pieuses et religieuses, pour ses frères enfin (3), a fait la part du moine; ou plutôt c'est un maître spirituel, dans ses Avertissemens pour la vie intérieure (4), et le plus souvent le Sei-

---

(1) *Voyez* ci-dessus pag. 2, not. 2 et 6, not. 1.

(2) Pag. 35, not. 1; — 145, not. 2; — 265, not. 5.

(3) *Voyez* ci-dessus, pag. 6, not. 1, et ci-après, pag. 81, not. 2, et 83, not. 1.

(4) Le cher frère, *frater charissime*, auquel ce maître s'adresse dans les chap. 22 et 23 du I.er livre, semble annoncer le frère religieux chéri pour lequel, sur sa demande, Gerson avait traité le sujet *Qui sequitur me*; tandis que dans le chap. 56 du troisième livre l'*Eia fratres* dans la bouche du Seigneur, peut s'adresser à des con-

Digitized by Google

gneur même dans ses Entretiens, qui est censé parler, et non l'auteur; c'est ce qu'on ne doit pas perdre de vue (1).

L'invraisemblance d'un ouvrage tel que l'*Imitation* composé par un moine, n'est pas moins évidente lorsqu'on attribue à un auteur du treizième siècle, d'un siècle d'argumentation subtile ou d'arguties, l'ouvrage le plus généralement moral et le plus vraiment philosophique.

Les expressions de *vérité éternelle*, d'*esprit de vérité*, de *lumière éternelle*, et autres semblables, sont, quoi qu'en dise la prévention, des citations textuelles de l'Écriture, dont l'auteur était plein; et c'est supposer bien gratuitement des allusions à l'*Évangile éternel de l'Esprit*, doctrine qui n'était pas née au commencement du treizième siècle.

L'usage de la communion vulgaire sous les deux

---

frères du religieux. Cependant l'*Internelle Consolation* a aussi en cet endroit, *cher frère*: voir l'édition latine, not. 5 et 6 ibid.

(1) Les lecteurs ne doivent point être dupes du nombre des passages accumulés par M. de Grégory, et dont il compose une sorte de discours, comme si c'était un abbé de moines qui fît la leçon à ses novices. — Le mot *prælatus*, répété deux ou trois fois, a été pris par lui pour *Abbas*, tandis qu'il signifie *præpositus*, préposé ou supérieur. *Abbas* ne se trouve pas une seule fois dans l'ouvrage. — Le mot *monachus* ne s'y trouve que deux fois, une première pour proposer en exemple à des réguliers la vie *monastique* ou solitaire, distincte de la vie cénobitique ou des *congrégations* religieuses, alors établies et nombreuses; et la deuxième fois, dans un vers cité par Gerson même dans un de ses ouvrages. Il en est ainsi des mots *vitam monasticam assumere*, employés par Gerson en parlant de lui-même, et qu'on a cru conséquemment pouvoir traduire dans un sens distinct de celui des congrégations.

Digitized by Google

espèces, déjà improuvée par Innocent III, dès 1213, mais qui n'a été définitivement interdite aux laïcs que par le concile de Bâle, en 1431, usage que l'on voudrait inférer des mots du texte, *fistula cœlestis*, expressions purement figurées (1), n'est pas plus exactement conclu que celui qu'on tire de la double croix appliquée à la chasuble jointe à l'étole, contre la teneur du texte, où il n'est question que de la *chasuble*, exprimée ou sous-entendue, et point de l'*étole*. D'après ce beau raisonnement, si en Italie on a la croix sur la chasuble en devant, comme sur le cou de l'étole par derrière, on l'a en France sur le derrière de la chasuble, comme sur les pendans de l'étole par devant.

Quant aux vives disputes et aux querelles des ordres mendians, ce n'est pas entre ces ordres naissans qu'elles eurent lieu. Les Dominicains et les Franciscains se réunissaient au contraire alors pour prêcher une croisade contre Frédéric II. C'est au XV.e siècle qu'elles éclatèrent scandaleusement entre eux et avec les moines (2).

Ce n'est pas non plus au XIIIe siècle qu'appartiennent proprement les pélerinages ou les visites des lieux consacrés, dont parle l'auteur, qui emploie le plus souvent, comme on le verra, le mot *peregri-*

(1) A l'égard des expressions *cibo et pane*, *corpus et sanguinem*, citées aussi en preuve de cet usage, chacun sait, dit M. Daunou, (*Journal des Savans* de décembre 1827), qu'elles sont parfaitement applicables à la communion sous une seule espèce.

(2) *Voyez* ci-après pag. 61, n.os 2 et 3.

Digitized by Google

nari, dans le sens général de *voyager*. Ce fut principalement depuis le Jubilé, établi de siècle en siècle, vers 1300, par Boniface VIII, et par Clément VI, en 1350, de demi-siècle en demi-siècle, que ces pélerinages proprement dits devinrent fréquens.

Au surplus, des preuves prétendues intrinsèques, et autres pareilles, tirées du Livre même pour un auteur du XIIIe siècle, outre qu'elles sont combattues et repoussées dans les prolégomènes et les notes de notre édition latine, ont été pleinement réfutées par M. Daunou (1), dans le Journal des Savans.

« C'est en vain, conclut-il, que nous cherchons, « dans les textes de l'*Imitation*, transcrits par M. de « Grégory comme relatifs aux disputes philosophi- « ques et théologiques, aux pélerinages, aux dissen- « sions entre les personnes religieuses, etc. des par- « ticularités qui désignent exclusivement le XIIIe siè- « cle. Nous n'y voyons rien qui n'ait pu être écrit « aussi à propos après 1400, rien surtout d'immédia- « tement applicable aux démêlés sur l'*Evangile éter- « nel*, qui ne se sont élevés qu'après 1250; rien non « plus qui ressemble, ni aux descriptions détaillées, « ni aux réprimandes violentes dont Pierre Damien « et Innocent III ont rempli les livres qui, selon M. « de Gregory, auraient fourni des idées et même « servi de modèles à l'auteur de l'*Imitation* (1). »

---

(1) Pag. 647 et 648 du *Journal des Savans*, de décembre 1827.

(2) Qui aurait puisé en grande partie son traité *scolastique* de morale, suivant l'expression de M. de Gregory, dans le traité *De perfectione monachorum* et l'*Apologeticum de contemptu sæculi* de

Digitized by Google

§. III. *Résumé des Preuves que l'Imitation, inconnue au XIVe siècle, appartient au commencement du XVe*

Les prétendues citations de l'*Imitation* par le célèbre docteur franciscain S. Bonaventure et par le docte Thomas d'Aquin de l'ordre de S. Dominique, ont été depuis si long-temps réfutées, que nous n'avons pas cru devoir les rappeler (1). Il est évident d'ailleurs que l'auteur de l'*Imitation*, voué à l'humilité qu'il honorait expressément dans l'humble Saint-François qu'il qualifie ainsi, et dont il loue des sentences, mais sans idolâtrie (2), plein de l'onction de la charité chrétienne qui l'anime si vivement, a pu en puiser des maximes, comme en autant de sources, dans ceux des écrits de ces deux grands docteurs, les moins infectés du *scolasticisme* de leur époque. Le poème du Dante et les hymnes de Jacopone ne lui étaient pas non plus inconnus : quelques expressions énergiques de l'un et poétiques de l'autre peuvent en avoir été tirées dans le chap. 24, liv. I, *De pœnis peccatorum*, comme dans le 21.e chap. du livre III, qui est une véritable hymne à J. C.

Pierre Damien, et dans le livre *De miseria conditionis humanæ*, d'Innocent III.

(1) Il suffit de renvoyer à ce que nous en avons dit sommairement ci-dessus, pag. 10.

(2) L'auteur cite seulement des maximes d'humilité de ce Saint; et, en parlant de *conformités* avec le Christ, il a en vue la vie et la conduite du Chrétien, et non les stigmates du Saint. *Voyez* ci-après pag. 61.

Digitized by Google

C'est depuis la renaissance de l'art et des lettres, du XIVe au XVe siècle, que l'on rapportait et peignait des passages de l'Enfer du Dante, comme on chantait dans l'Église latine des proses rhythmiques, telles que l'hymne de Jacopone, *De vanitate Mundi* (cur Mundus militat sub vanâ gloriâ), et son *Stabat Mater dolorosa*, déjà connu et modulé bien avant l'immortel et pathétique chant de Pergolèse (1). Si au contraire ces docteurs et ces poètes eussent véritablement cité l'*Imitation*, comment, dans tout le cours du siècle suivant, eût-on gardé le silence sur cet ouvrage? Comment n'en trouve-t-on aucune trace ni dans Raymond Lulle de Majorque, dans Ludolphe de Saxe, dans Pétrarque, dans les écrivains mystiques, Taulère, Rusbroeck, Gérard de Zutphen, Catherine de Sienne, dans Jean de Tambaco dont le *Consolatorium* (*Opus grande*, dit Trithème) est une collection de sentences d'écrivains ascétiques, ni enfin dans aucun des compilateurs du XIVe au XVe siècle (2), auxquels n'eût pu échapper un ouvrage qui aurait déjà été connu des Franciscains, des Dominicains, et à plus forte raison des Chartreux et des Bénédictins, les plus anciens possesseurs des Mss. de l'*Imitation* ?

(1) Voyez sur *Jacopone*, les notes des pages 58, 170 et 281 de notre édition latine.

(2) Tels, entre autres, que Jacques Legrand, Mathias Farinator, etc. dont on peut voir la mention des ouvrages et la note que nous avons jointe à l'article *Grand*, dans le tome XVIII de la *Biographie universelle*.

Digitized by Google

Pour rattacher l'ouvrage par l'ouvrage même, non à l'école moitié scolastique, moitié mystique du XIII.e siècle, ni au mysticisme subtil ou superstitieux du XIV.e, mais à un spiritualisme d'un siècle plus digne du livre qui se propageait rapidement par le besoin de la méditation, lorsque la multitude des associations studieuses présageait dès-lors la découverte de l'imprimerie, née de la nécessité de répandre les copies des ouvrages consolans et instructifs; qu'il nous suffise d'indiquer ici: 1° les Congrégations religieuses ou cénobitiques existantes alors (1), tenant un milieu entre la vie monastique et la vie séculière, mais d'un abus plus facile par l'effet d'une dévotion commune, moins réglée, et dans le cas elle-même d'une réforme; — 2° l'origine rappelée plus ou moins ancienne, citée en exemple, des institutions monastiques parmi lesquelles dûrent être compris les Franciscains et les Dominicains; — 3° les disputes sur la suprématie, ou la prééminence de leurs Saints, entre ces deux ordres, devenus rivaux déclarés avec le temps; — 4° delà, les allusions expresses et morales aux *conformités* avec le

(1) C'est une distinction caractéristique pour le XV siècle, que celle des congrégations régulières différant elles-mêmes non-seulement des monastères, (liv. I.er, chap. 17), mais des congrégations spéciales sous le nom de *dévots* et de *dévotes* que paraît désigner l'*Imitation*, (liv. I.er, chap. 14), et que Gerson a bien connues en Flandre, et même au Concile de Constance dans les relations particulières qu'il eut avec Jean Huesden, l'un des chefs, auteur des *Exercices spirituels* de Windeshem, dont on retrouve des maximes dans *l'Imitation*.

Digitized by Google

Christ et à ses *stigmates* (1), expliquées physiquement avec une exaltation toute particulière dans le livre des *Conformités de Saint-François*, par Barthélemi de Pise ; — 5° les passages où l'auteur s'applique spécialement le terme de *peregrinus*, quoiqu'il emploie cette expression dans le sens étendu, lorsqu'il dit, entre autres : *Eligo tecum in terrâ peregrinari* (chap. 59, liv. III.) Ce chapitre final de l'ouvrage dans sa première forme, n'indique ni un moine reclus, ni un chanoine régulier sédentaire ; — 6° les maximes du mérite et de l'avancement dans la piété, ne consistant ni dans les visions, ni dans les signes extérieurs et sensibles (2), suivant notre sage et judicieux auteur, qui paraît avoir eu en vue les révélations de sainte Catherine de Sienne, les dévotions à sainte Brigite, et autres semblables ; — 7° la pratique morale de la vie *purgative*, *illuminative et unitive* dont la méthode purement théorique ou contemplative était due à Rusbroeck et à Taulère, etc. ; — 8° enfin, l'époque d'un mysticisme

(1) Liv. 2, chap. I.er, *stigmata Jesu* ; c'est une sorte d'exégèse du mot *vulnera* qui précède. Kempis ou un moine du XIII.e siècle aurait dit *stigmata B. Francisci*. Voyez ci-dessus, pag. 59, not. 2.

(2) Liv. 3, chap. 7. *Quidam... magis... sui cordis affectum sequentes quàm rationis judicium... majora præsumpserunt... nam merita non sunt ex hoc æstimanda si quis plures visiones habeat, etc.* « Quelques-uns, suivant plutôt leur passion que la droite « raison, ont trop présumé d'eux-mêmes ; —... car les mérites « de l'homme ne doivent pas s'estimer, sur ce qu'il a un plus « grand nombre de visions, etc. » L'auteur avait déja noté, chap. 4, ceux qui mettaient leur dévotion dans des signes extérieurs et dans des figures (*in signis exterioribus et figuris*).

Digitized by Google

épuré, comme d'un temps de méditation, de recueillement et de consolation intérieure, à la suite des plus grandes calamités et du plus grand schisme, et conséquemment des plus fortes épreuves auxquelles, nous ne cesserons de le dire, l'auteur a dû passer pour éclairer, consoler et instruire efficacement les chrétiens de tous les états, dans toutes les positions et les circonstances de la vie.

C'est ainsi que, de nos jours, les *Méditations religieuses*, appropriées de même à toutes les situations, mais surtout à la vie domestique et civile, ouvrage dont l'onction morale semble découler de celle de l'*Imitation*, mais plus développé ou plus circonstancié, et à la traduction duquel nous avons le bonheur de concourir (1), avaient paru dans le texte allemand, sous le titre de *Stunden der Andacht* (Heures de piété), après l'époque de la révolution désastreuse de la fin du dix-huitième siècle. Le succès prodigieux de l'ouvrage original, dont l'auteur, grand observateur des hommes, non moins que savant théologien, a, comme Gerson, gardé l'*incognito*, semble devoir, sinon assurer en France un égal succès à la traduction, du moins y ranimer l'esprit vraiment chrétien et religieux, qui ne saurait au fond être ébranlé, même passagèrement, par l'innovation d'une doctrine prétendue religieuse (2) qui

(1) Avec M. Monnard, professeur à Lausanne, dont le travail et le mien s'accordent parfaitement pour faire passer dans le langage français l'esprit et le texte de l'ouvrage.

(2) La doctrine dite Saint-Simonienne, qui n'est qu'un idéalisme exalté par l'abus de la philosophie rationnelle.

Digitized by Google

sape le principe de la société, en détruisant l'esprit de famille, son élément et le germe de la morale naturelle, dont la religion chrétienne n'est que l'extension à la société entière. Il n'en est pas de la doctrine évangélique fondée véritablement sur la charité universelle, comme des sciences physiques et intellectuelles qui n'ont qu'une utilité secondaire pour l'homme moral et spirituel : celles-ci peuvent s'améliorer et se perfectionner; mais celle-là, en harmonie avec son principe immuable, dont l'homme a la conscience intime, ne peut que se développer et s'étendre par les progrès mêmes de la raison, et conséquemment survivre à tous les vains et faux systèmes, en faisant honorer de plus en plus la doctrine du *Maître*, dont les vrais disciples, comme l'auteur de l'*Imitation* et celui des *Méditations religieuses*, ont professé la plus pure morale, sans bruit et sans faste (1).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les raisons vraiment intrinsèques qui prouvent, indépendamment des caractères extérieurs, que le Livre de l'*Imitation*, si fecond en sentimens et en maximes, appartient au quinzième siècle, et ne peut avoir été

(1) Le christianisme n'est pas de ce monde, c'est-à-dire il n'en provient pas; mais il opère dès ce monde même. Il fait jouir utilement celui qui sait user de lui-même ou de son bien. *Aimez-vous, aidez-vous les uns les autres*; ces préceptes ne peuvent être mis en œuvre que librement; et il n'y a de liberté que là où l'homme a la propriété de sa personne ou du fruit de son travail. L'amour et la vertu concourent ainsi, dans le christianisme seul, au grand but, au but général et commun de l'humanité.

Digitized by Google

que l'ouvrage d'un théologien éclairé, qui a connu le monde et son siècle, qui a beaucoup observé et souffert, et par conséquent beaucoup su et appris.

Notre objet, à la suite d'un Précis historique, ne pouvant être qu'un Résumé général qui doit en former le complément, nous renvoyons pour les détails biographiques particuliers aux articles des personnages principaux mentionnés dans la *Biographie universelle* (1), pour les détails de philologie historique et critique, aux passages des prolégomènes et des notes désignés dans l'*Index criticus* comme dans l'*Index grammaticus* de notre édition latine, enfin pour la discussion sommaire des points principaux aux sections I et II de ces Considérations.

SECTION IV.

RÉCAPITULATION.

§. I. *Concours au même but, de la Discussion sur le texte de l'ouvrage, et sur son auteur.*

L'AUTEUR de l'*Imitation*, après avoir recommandé aux autres de suivre le précepte, « Aimez à n'être point connu (2) », demande pour lui-même à Dieu, d'*être inconnu dans ce monde* (3). En appliquant

(1) Tels, entre autres, que Gérard-Groot, Kempis, Fronteau, Heser, Hilton, Kalkar, Hubertin, Thomas Gallus et Gerson.

(2) *Ama nesciri*, liv. I.er chap. 2. Cette maxime est de Saint Bernard, qui sans doute ne se l'est pas toujours appliquée.

(3) *Da mihi... nesciri in hoc sæculo*, liv. III, chap. 15. Celle-ci

Digitized by Google

cette maxime à Jean Gerson, comme auteur de l'*Imitation*, ce que dit son frère de la vie ascétique et des écrits spirituels de Gerson, comme le silence gardé à cet égard dans le catalogue qu'il lui a été permis de donner seulement des autres ouvrages du chancelier (1), prouverait que l'auteur n'avait pas voulu se faire connaître, et qu'aucun exemplaire de l'*Imitation* n'est souscrit de lui; ce qui n'existe pas pour Kempis, s'avouant lui-même comme simple copiste de l'ouvrage, qu'il n'aurait pas signé s'il l'eût composé. Un manuscrit de l'*Imitation* souscrit *ego Johannes scripsi*, et rapporté par M. Pougens (2), indiquerait plutôt de même un copiste, suivant le sens vulgaire du mot *scripsi*. Or ce copiste pourrait être *J.* de *Ciresio*, chanoine de Lyon, qui avait accompagné Gerson en Allemagne.

Lors donc que, faute de manuscrits autographes reconnus, un si grand nombre d'éditions, même celles dites authentiques, offraient entre elles des différences remarquables (3), une nouvelle traduction entreprise après tant de versions (4) avait dû nous

---

est un vœu, une prière de l'auteur même dans ses entretiens avec le Seigneur. Un moine peu connu au monde n'eût point parlé ainsi.

(1) Il n'est pas vrai qu'il ait vraiment énuméré tous les ouvrages de Gerson. L'expression *omnia opera* n'est qu'une assertion de Rosweyde d'après Cajetan.

(2) Dans la *Bibliothèque française*.

(3) *Voyez* ci-dessus, pag. 3, not. 4.

(4) On peut voir, en détail, dans les Remarques composant la *Dissertation* de M. Barbier publiée en 1812, à quel nombre s'élevaient dès-lors les traductions françaises de l'*Imitation*, indépendamment du texte français ancien sous le nom d'*Internelle Con-*

Digitized by Google

conduire par degrés, de la comparaison des leçons, au travail d'une édition, ce travail à l'examen des manuscrits, et cet examen à la discussion du texte et des autorités. La question d'auteur se trouvait donc nécessairement liée à celle du texte (1). L'objet de l'édition latine destinée à former la base d'une traduction faite sur un texte ramené aux leçons anciennes les plus générales, a dû être en même temps de fixer les variantes des textes par l'ouvrage même, à l'aide des manuscrits les plus anciens, eu égard aux sources où l'auteur a pu puiser, et d'après le caractère de l'autorité qui s'accordait davantage avec celui du Livre. L'objet de la discussion des leçons, en terminant ainsi cette lutte entre la prévention toujours vieille, et le préjugé sans cesse renaissant, a été d'écarter enfin cet esprit particulier qui dut influer sur les motifs des éditions, et distraire du but général de l'ouvrage.

---

solation, nombre double au moins de celui des versions italiennes dont on ne connaît guère qu'environ une trentaine. Il s'est encore accru depuis de 5 ou 6 autres traductions, celle de M. Genoude et la nôtre, 1820; — celle de M. de la Mennais 1824; une autre de l'abbé Rochette en 1830. — Il en avait aussi paru une à Dijon en 1816. *Voy.* la *Lettre* d'un docteur en Théol. (M. Aimé Guillon) sur les deux premières traductions, et les *Remarques* de M. Villenave sur la troisième.

(1) Ainsi cette maxime de Jean de Salisbury (*Policrat.* prolog. 8) énoncée par l'auteur de l'*Imitation* (liv. I.er chap. 5), *Non quæras quis hoc dixerit, sed quid dicatur attende*, doit s'entendre ici relativement au texte général de l'ouvrage, et en parlant au lecteur vulgaire. Mais quant aux différences particulières des textes, l'éditeur, comme le lecteur réfléchi, a besoin de connaître quel est le caractère de celui qui a dit cela, *quis hoc dixerit*, pour savoir ce qui est dit, *quid dicatur*.

Digitized by Google

C'est ce que semblaient avoir eu en vue, d'une part les chanoines réguliers et les jésuites éditeurs de l'*Imitation*, en prétendant rappeler les divers Mss. de leur contrée au texte de Thomas à Kempis, malgré la différence de leurs leçons, données toutes comme authentiques(1), et d'autre part les bénédictins et leurs partisans, en se piquant de ramener les textes mêmes des Mss. de Flandre, de France et d'Allemagne, à celui du Ms. d'Arone ou de Mantoue (2), comme le prouvent les variantes de quelques Mss. principaux, recueillies de première main, et dont nous ne nous sommes servis qu'avec circonspection, après les avoir vérifiées sur les originaux.

Ainsi nous avons dû comparer et nous avons comparé entr'eux les textes des Mss. les plus anciens des diverses contrées, non dans des vues particulières, en admettant ou en rejetant tel genre de leçons, eu égard à telle dénomination, telle doctrine et tel style, mais en recevant comme bonnes les leçons généralement uniformes de ces Mss. (3), et en discutant leurs leçons diverses pour s'arrêter à celles qui, avec la

(1) *Voy.* la note 4, p. 3. L'édition même du chan. rég. Fronteau, sous le nom de Kempis, mêle indifféremment tous les textes sans aucune note. Lambinet du moins s'est borné à choisir entre les leçons des quatre éditeurs dits authentiques, qu'il suppose toutefois uniformes.

(2) Delfau, d'après les variantes extraites des m.ss de St.-Germain par D. Quatremaire, a donné également une édition sans notes, où les leçons des textes sont mêlées, quoiqu'avec choix et correction. Mais Valart a étrangement abusé de cette licence, en corrigeant, transposant et même en falsifiant le texte.

(3) Pour assurer et garantir cette uniformité de leçons, nous avons dû partir du manuscrit qui nous a paru en général avoir le

Digitized by Google

plus grande ancienneté, pouvaient être autorisées, soit par l'Écriture et les Pères dont on a indiqué dans les renvois les expressions textuelles, soit par l'esprit de l'ouvrage, le caractère général de la diction, le genre de correction du Ms., enfin par le génie de l'auteur présumé d'après l'âge et le titre des Mss. les meilleurs, et secondairement par les plus anciens textes en langue vulgaire, et même les traductions originales les plus conformes à ces Mss.

Qu'est-il arrivé, en suivant ce mode général de recherches? C'est que par l'examen des leçons analogues des divers textes, et par la comparaison et la discussion des variantes, comme d'après les motifs tirés, soit des faits, soit des manuscrits, soit du Livre, nous avons été conduits également au même résultat.

Le travail collectif de notre Édition, résultant de la confrontation des Mss. des diverses contrées, a prouvé que les Mss. pour Kempis et pour Gersen étaient plus ou moins viciés (1), et que les Mss. pour Gerson, ou de son temps, comme les plus anciens, sont les meilleurs (2).

---

plus de ces leçons uniformes, pour y comparer les autres M.ss et les éditions vulgaires, afin que l'on pût toujours vérifier les textes sur le M.s original. *Voyez* ci-après, pag. 70.

(1) *Voyez* ci-dessus l'indication des variantes du M.s de Kempis, note 4, page 3, et celle des variantes des M.ss d'Arone et de Mantoue, not. 1, pag. 12.

(2) On ne peut que renvoyer ici au résultat des variantes des M.ss anciens discutées dans les notes de l'édition latine, et comparées entre elles et avec le M.s principal. *Voy.* les jugemens portés par MM. Tourlet, Villenave et L. Barbier, dans le *Moniteur*, le *Journ. de Littér.* et la *Revue* (oct. et déc. 1826).

Digitized by Google

Un texte en vieux français, sous le titre de l'*Internelle Consolation*, qu'on peut regarder comme le contemporain et le pendant de l'*Imitation*, en reproduit l'inscription ancienne, comme un Ms. d'Avignon, dont nous avons donné les leçons ; et par ce même motif, comme par celui de l'âge présumé et le caractère général du texte, nous avons pris pour terme de comparaison principal le Ms. le plus ancien qui ait les quatre livres, s'il n'est le plus ancien de tous, comme le jugeait Mabillon lui-même (1). Il porte à l'un des livres le titre de *Volumen Consolationum internarum ;* et il présente un texte généralement moins altéré, et plus constamment original qu'aucun des autres Mss., et même qu'un Ms. d'Allemagne sous le titre de *Johannis de Canabaco* (2), moins vicieux que ne le sont les Mss. d'Italie sous le nom de *Gessen, Gersem* ou *Gersen*, mais bien éloigné d'être le plus pur de tous, comme l'avance M. de Grégory, dans la croyance que c'est un Ms. caractéristique pour le lieu de naissance de Gersen, quoique Delfau même, sur lequel il s'appuie, ait dit : *An fuerit illi Patria Canabacum, non constat, nec perindè affirmârim* (3).

---

(1) Ce beau manuscrit in-4.°, se trouve à la Bibliothèque du Roi, sous le n.° 837. *Voyez* sa description, pag. XXXIII — XXXVI de notre édition latine.

(2) Celui-ci existe aussi à la Bibliothèque du Roi, où il est désigné sous le n.° 1560 ; et il est décrit pag. XIX et XX de la même édition.

(3) Pag. 115 de la 2.me édition de sa dissertation pour Gersen, auquel il ne donne plus dans son titre la qualité d'*Abbas Sancti*

Digitized by Google

Il doit nous suffire, pour établir ces divers points de discussion, relativement au texte, d'indiquer les variantes respectives et les leçons identiques des Mss. comparativement entr'eux et avec les Mss. principaux des diverses contrées : chaque note philologique, un peu considérable, en offre un parallèle; et l'on n'a pas omis de rapporter les manuscrits à la classe à laquelle ils appartiennent par les leçons ou l'âge, comme on l'a fait dans les notes, en rapprochant le Ms. de Canabac, de ceux de Mœlck; le Ms. d'Arone, de ceux de Cave et de Mantoue; celui d'Anvers, des Mss. d'Augsbourg et de Hollande, comme du Ms. de Gerardmont, notre Ms. principal, et qui lui a servi en grande partie de type (1).

§. II. *Résultat de ce double travail. Restitution de l'ouvrage à son ancien titulaire.*

Tout considéré, pour résumer notre plan, qui, par la discussion des textes, comme par la recherche des titres, nous a fait parvenir au même but; si, de part et d'autre, entre des ordres ou des partis rivaux, la question depuis deux siècles n'avait pu faire un pas, et s'il n'y a toujours eu au fond, de chaque

---

Stephani Vercellensis, comme le portait la I.re édition. J. Durandi ne croyait pas non plus que l'on fût assez fondé pour en faire un abbé de Saint-Etienne de Verceil, (Napione *Dissertaz. Epist.* sul l'aut. del lib. *de Imit. Chr.* pag. 392—393).

(1) *Voyez* les prolégomènes et les notes concernant ces M.ss ou leurs leçons, auxquels renvoient les articles de l'*Index criticus* et de l'*Index grammaticus* de l'édition latine.

Digitized by Google

côté, qu'un seul titre, où tout s'est réduit à une simple transcription ou à une pure équivoque de nom, il a fallu nécessairement en revenir au *statu quo ante controversiam* : cet état est celui de la possession ancienne, soutenue de manuscrits, alors ignorés ou négligés, et depuis écartés ou méconnus par les contendans des divers ordres ou des divers pays, imbus de préjugés ou de préventions qu'une opinion irréfléchie ou téméraire avait fait naître.

C'est de cet état que nous avons dû partir. Mais ce n'est point dans des locutions partielles ou accidentelles, dans des expressions locales ou de copistes religieux (1), dans des phrases détachées ou courtes et sans tournure, enfin dans des manuscrits isolés ou disparates, que l'auteur pouvait se montrer, et que nous l'avons cherché. A en juger d'après la comparaison générale des textes dont l'édition revue est le résultat, où pouvions-nous le trouver, si ce n'est dans cette uniformité textuelle de manuscrits de diverses contrées, produits sous le même nom ; dans cette réunion de locutions idiotiques de divers pays, communes à tous les textes ; dans cette suite de tours expressifs vulgaires, l'ame du style de l'écrivain, le caractère universel du langage ? Nous l'avons trouvé

(1) L'*Attende Cartusienses et Cisterciensis* (liv. I.er chap. 25) en est un exemple remarquable. Si plusieurs manuscrits offrent ces deux noms, d'autres n'en ont qu'un, ou même n'en ont aucun en particulier ; d'autres substituent ou ajoutent de nouveaux noms, *Celestinos*, *Cluniacenses*, et même *Benedictinos* (M.s *de' Advog.*) comme si les Cisterciens et les Clunistes n'étaient pas des Bénédictins.

Digitized by Google

surtout dans ce qui achève de rendre le même Livre propre pour tous, dans cet esprit de christianisme si général et si pur de tout l'ouvrage ; dans ces maximes morales, résultat d'une connaissance profonde de l'homme et des hommes, jointe à cette simplicité d'expression et de doctrine, puisée dans l'abnégation de soi-même et des choses du siècle (1).

Il ne s'ensuit pas de cette abnégation, que la profession de l'auteur ait été nécessairement celle de moine. Sans répéter ce que nous avons dit à ce sujet, nous rappellerons seulement que le I.er et le II.e livre tout sentencieux ne sauraient être que d'un maître de la vie spirituelle versé dans la connaissance des hommes, et qui donne généralement des Avis (*Admonitiones*) à tous les chrétiens simples fidèles ou religieux. Mais c'est si peu l'habit ou la profession de moine que l'auteur de l'*Imitation* a en vue, qu'il dit expressément : *Habitus et tonsura modicum confert ; sed mutatio morum et integra mortificatio passionum verum faciunt religiosum* (2).

---

(1) Consultez surtout les chap. 48 et 49, 54 et 55 du liv. III. — Il est remarquable que l'*Imitation* parle seulement, comme l'*Evangile*, de la vie chrétienne ; ce qui est surtout très-sensible dans l'*Internelle Consolation*. Aucun Saint n'y est cité que Saint-Laurent (le patron de la chapelle de la famille de Gerson) ; et la Vierge n'est citée dans le latin qu'en passant et narrativement. Kempis, dévot à la Vierge, l'aurait accolée à Jésus dans le 2me livre ; et un auteur italien n'aurait pas oublié la Madone.

(2) Liv. I.er, chap. 17. « L'habit et la tonsure servent peu ; « c'est le changement de mœurs et l'entière mortification des « passions qui font le vrai religieux : » Nous avons joint notre propre traduction aux divers passages que nous citerons.

Digitized by Google

Son langage même est parfois direct, et au singulier ; il semble parler à l'un de ses frères, en disant : *Frater carissime*, etc (1).

Dans le III.e livre, c'est, comme nous l'avons dit, un colloque continuel entre le Seigneur et le chrétien, où quelquefois le religieux a sa part, et il s'en faut que ce soit la plus grande : il n'en est guère question qu'au chap. 16 du I.er livre et dans le 10e et le 56.e chap. du III.e ; et nous y avons joint des notes qui en expliquent les motifs. Le livre IV est la suite et le complément du colloque du III.e livre. C'est Valart qui a osé y introduire un directeur religieux. L'ouvrage est bien loin d'être un traité scolastique à l'usage des moines. M. Daunou a réfuté cette assertion dans l'article déjà cité du *Journal des savants* (2).

Nous ajouterons à ce qui a été déjà dit à ce sujet dans les notes de notre édition latine, plusieurs motifs qui ne peuvent que déterminer la restitution de l'ouvrage à son véritable titulaire, indépendamment des inductions qui résultent des faits exposés

---

(1) Liv. I.er chap. 22 et 23 : tel est le langage de Gerson à Nicolas son frère.

(2) Quoique l'on rencontre dans le I.er et le III.e livre, dit M. Daunou, « des maximes particulièrement applicables à la vie « monastique, cet ouvrage a été le plus généralement considéré « comme le meilleur texte de morale chrétienne à l'usage de tous « les fidèles. Le nom de *Tractatus* dans l'initiale de certains manuscrits, n'appartient point exclusivement aux livres scolastiques ; et il suffit de comparer l'ouvrage avec tous les monumens « qui subsistent de l'enseignement des écoles du XIII.e siècle, « surtout jusqu'en 1250, pour reconnaître qu'il n'en offre aucunement le caractère. »

Digitized by Google

dans le cours de nos *Considérations*. Une partie de ces motifs pouvait n'offrir que des conjectures plus ou moins probables, dans la bouche de Dupin, ou dans celle de l'auteur d'un Mémoire qu'il a extrait et que nous avons sous les yeux (1). Mais après les raisons péremptoires, tirées de l'examen des titres et des manuscrits, comme de la discussion des leçons et des faits, et qui éliminent à-la-fois Kempis et Gersen, les conséquences qui s'en déduisent en faveur de Gerson, deviennent des probabilités graves; et, comme nous l'avons dit ailleurs, en fait d'histoire, c'est l'opinion la plus probable qui est la vérité.

Ainsi, 1.°, comme on l'a observé, l'auteur de l'*Imitation* écrivait probablement dans un état gouverné par un roi, et dans un temps de grandes calamités et de schismes, lorsqu'Avignon, par exemple, était encore une résidence de papes, quand il dit expressément : *Nemo est in mundo sine aliqua tribulatione vel angustia, quamvis rex sit vel papa* (2). — 2.° Il paraît aussi avoir été élevé dans une université, et avec des docteurs, des maîtres et des chanoines de son temps : *Ubi sunt omnes illi Domini et Magistri quos benè novisti, dum in studiis florerent? Jam eorum præbendas alii possident*, etc. (3) —

(1) Mémoire dans lequel on répond aux argumens de Dolfau pour Gersen, et dont plusieurs passages, où Gerson en parlant à ses frères emploie des phrases analogues à celles de l'*Imitation*, paraissent avoir été extraits textuellement par Dupin.

(2) Liv. I.er, chap. 22. « Personne n'est dans ce monde sans « quelque tribulation ni angoisse, fût-il roi ou pape. »

(3) Liv. I.er, chap. 3. « Où sont maintenant tous ces docteurs

Digitized by Google

3.° Ailleurs, il fait parler ainsi le Seigneur : *Veniet tempus quando Magister Magistrorum apparebit Christus cunctorum auditurus lectiones ;* et ensuite : *Ego sum qui humilem elevo mentem, ut plures æternæ veritatis capiat rationes, quàm si quis decem annis studuisset in scholis* (1). Gerson, avant d'être docteur, avait en effet étudié *dix années* la philosophie et la théologie, au collège de Navarre (2), de 1382 à 1392. — 4.° On trouve aussi, au sujet des bénéfices recherchés avidement : *Pro modicâ præbendâ longa via curritur* (3). On sait que les bénéfices dits *prébendes* (ou provendes), très-communs surtout à Reims, etc. faisaient courir jusqu'à Rome pour les obtenir : ils étaient attachés aux chanoinies, aux fonctions de docteur, de chancelier, etc. ; et il y avait un long chemin à faire, de Reims, de Cambrai, de Paris, etc., à Rome. Entre autres passages semblables, Gerson dit dans une de ses Épîtres : *Recogita ubinam sunt olim tecum studentes... cum quibus vivere dulce erat... Audisti alios Romam pergere et*

« et ces maîtres que vous avez bien connus, tandis qu'ils vivaient « et qu'ils florissaient dans les écoles ? Déjà leurs places (pré- « bendes) sont possédées par d'autres, etc. »

(1) Liv. III, chap. 43. « Le temps viendra où Jesus-Christ le « Maître des Maîtres, apparaîtra pour entendre les leçons de tous.... « Je suis celui qui élève l'esprit humble, et lui fait plus comprendre « de raisons de l'éternelle vérité qu'il n'en eût appris *pendant* « *dix ans* dans les écoles. »

(2) Voyez l'*Histoire du Collège de Navarre*, par de Launoi.

(3) Liv. III, chap. 3. « Pour un modique bénéfice, on court « bien loin. » L'internelle Consolation dit : *Pour une petite prébende l'on fera un très-grand chemin d'ici en cour de Rome.*

Digitized by Google

pro beneficiis laborare (1). Il semble que ce soit en considération de son frère religieux, qu'il ait écrit le liv. Ier de l'*Imitation* (2). Dupin a recueilli plusieurs rapprochemens de sentences et de maximes analogues à celles de l'*Imitation* et tirées de la même Épître. Dans notre édition latine, nous en avons cité d'autres d'après Gerson, extraites de ses diverses Épîtres. Eusèbe Amort (3) avait reconnu, dans les opuscules ascétiques et les lettres spirituelles de l'auteur, beaucoup de phrases de l'*Imitation*. Si cet ouvrage n'était point du même auteur, Gerson aurait-il manqué d'en parler, soit dans son traité *de Laude scriptorum* (où il s'agit de la transcription d'ouvrages pieux), soit dans son Épître *de Libris legendis*, où il désigne les meilleurs livres de piété dont l'indication lui était demandée, et dont il conseille la lecture.

5° Gerson a eu trois frères religieux et cinq sœurs religieuses ou vivant pieusement dans le célibat. Son père et sa mère avaient aussi été très-pieux. Il était l'aîné, le père et le conseiller vénéré de tous, leur supérieur, ayant l'esprit d'un vrai religieux sans en avoir l'habit. Il leur parle, ou il parle pour eux ou en leur nom. Ne paraît-il pas que ce soit lui qui dise au Seigneur,

(1) Epist. Gers. *De conversione et perseverantia in bono proposito*. « Réfléchissez où sont vos anciens compagnons d'études, avec « lesquels vous aimiez à vivre. Vous avez appris que les uns « avaient couru à Rome pour y chercher des bénéfices. »

(2) Il en existe à Cambrai, patrie de D'Ailli, l'ami de Gerson, un Ms. désigné dans le Catalogue de M. Le Glay, dont nous devons l'indication à M. le marquis de Fortia, qui a aussi publié notre défense de Gerson dans son édition du *Génie du Christianisme*.

(3) *Ded. critic.* pag. 72.

Digitized by Google

dans l'offrande du Sacrifice : *Offero tibi.... necessitates parentum* (*meorum* dans plusieurs Mss. au lieu d'*amicorum*), *fratrum*, *sororum*, *omniumque charorum* (1). — 6.° *Quomodo faciunt tam multi religiosi, etc.* (2). Ni les anciens Mss., ni l'*Internelle Consolation*, ni l'ancienne version italienne, n'ont *tam multi alii*. On lit ensuite *Attende Cartusienses, Cisterciensis* (plusieurs Mss. portent *Celestinos*.) L'auteur loue ces moines comme donnant l'exemple de la discipline religieuse. Ne semble-t-il pas nommer précisément les ordres voisins de Lyon et de Villeneuve près d'Avignon, avec lesquels Gerson était lié ou correspondait ? Un abbé de bénédictins eût-il cité à ses moines les religieux de son ordre pour exemple ? De même, au XV.e siècle auquel appartiennent les congrégations distinguées d'avec les monastères dans l'*Imitation*, un sous-prieur de chanoines réguliers aurait-il proposé en exemple, à ses clercs, des religieux aussi austères que les Chartreux ? — 7.° Après avoir dit, *Non omnibus datum est ut, omnibus abdicatis, sæculo renuntient, et monasticam vitam assumant* (3) ; ce qui annonce, si l'auteur en fait l'application à lui-même, une renonciation au siècle, à toutes les vanités du monde, par suite des-

(1) Liv. IV, chap. 9. « Je vous offre les besoins de mes parens, « frères, sœurs, et de tout ce qui m'est cher. »

(2) Liv. I.er chap. 25. « Comment se comportent tant de religieux, etc.? Regardez les Chartreux, les religieux de Citeaux, etc.

(3) Liv. III, chap. 10. « Il n'a pas été donné à tous de tout « quitter pour renoncer au siècle et embrasser la vie solitaire « (ou monastique). »

Digitized by Google

quelles il était tombé, dit-il, dans la corruption et avait péri (*contabuerat et perierat*); puis il ajoute : *O utinam possem tibi servire cunctis diebus vitæ meæ* (1)! Ensuite : *Habebunt gratiam magnam qui sponte se subjecerint tuæ sanctissimæ servituti* (2). Cette expression n'achève-t-elle pas d'indiquer un service volontaire et libre, l'objet de ses vœux, plutôt que l'effet d'un engagement qui ne lui eût pas permis de dire : *O amplectendum et semper optandum servitium* (3)!

Si l'on ajoute à ces inductions relatives à la personne, celles qui résultent de l'examen de l'ouvrage; si l'on confère avec le texte latin l'ancien texte français du même esprit, l'*Internelle Consolation*, livre plein de l'onction qu'annonce son titre, qui est celui de l'ancienne inscription latine et qui décèle une source commune; si l'on compare, comme l'a fait Innocent le Masson, la doctrine et les maximes énoncées par l'auteur de l'*Imitation*, avec celles de l'Écriture, et professées par Gerson (4), sans parler des idiotismes divers, des germanismes, et surtout des gallicismes fréquens de l'ouvrage, ce qui n'annonce point un auteur italien, comme l'observe encore M. Daunou dans le *Journal des Savants*; enfin si, en parcou-

(1) « Puissé-je vous servir tous les jours de ma vie! » *Ibid.*

(2) « Ils obtiendront une grande grâce ceux qui se seront volontairement assujettis à votre saint service! » *Ibid.*

(3) « O service doux à embrasser et toujours desirable! » *Ibid.*

(4) *Introduction à la vie intérieure*; et *Sentimens sur la grâce*, recueillis dans le livre de l'*Imitation*, par Innocent le Masson, général des Chartreux.

Digitized by Google

rant la description des manuscrits dans l'édition latine, on rapproche l'âge, l'origine et le caractère de ces manuscrits, dont les meilleurs coïncident avec l'époque et les séjours, les lieux d'exil ou de refuge de Gerson, et dont l'un, entr'autres, se trouve transcrit par son propre neveu ou par ses soins sous le nom et avec le portrait de son oncle en tête, ces divers motifs, les qualités intrinsèques dont nous avons parlé, et les circonstances de temps et de lieu, jointes à l'opinion ancienne et générale, énoncée par le plus grand nombre des Mss. qui ont un nom et une date (1), tout concourt à réintégrer dans sa possession l'ancien titulaire français, l'homme le plus éprouvé, le plus éclairé, le plus pieux, et si justement qualifié de docteur très-chrétien et des plus consolans (2), dont, suivant l'expression de son grand interprète Corneille, la place *n'a pu être remplie* par le chanoine régulier hollandais, ou le prétendu moine ultramontain du Piémont.

On doit sans doute considérer alors sous ce point

(1) Même par des manuscrits non datés, sous le nom de *Gersen* que tout indique n'être réellement qu'un pur homonyme. Ajoutons les plus anciennes éditions de Flandre, d'Italie et de France. *Voy.* pag. 2, n.° 3.

(2) *Johannes Gerson, theologus inter cæteros maximè* CONSOLATORIUS. (Gregor. Reisch, *ad privileg. ordinis Cartus.* edit. Basil. 1510.) — *Valdè* PIUS, *valdè* CONSOLATORIUS (Godescalc. Rosemund. Lovan. Theolog. in *Confess.*) — CONSOLATORIUS *et* CHRISTIANISSIMUS *doctor.* (Jac. Wimpheling Spir. presbyt. in *Prolog.* oper. Gers.) — Titulo CHRISTIANISSIMI *doctoris honestatus.* (J. F. Pic. de Mirand. *in vitâ H. Savonarol.* tom. II, cap. 29.) — *Nescias an* SAPIENTIAM *an* PIETATEM *eximiam illius magis debeas admirari, propter quas doctoris* CHRISTIANISSIMI *elogium* PIIQUE GERSONIS *nomen adeptus est.* Andreas du Saussay. Tull. Episc. *in Martyrol. Gallican.* ad 4 Id. Julii.

Digitized by Google

de vue, bien moins le Gerson de l'école, le théologien de la chaire de Navarre, l'orateur du roi et du clergé aux conciles de Pise et de Constance, que le Gerson de *la chaire évangélique*, auteur de l'*Instruction des pasteurs*, écrite d'un style uni et même vulgaire pour tous les fidèles (1), ou plutôt encore le Gerson de *l'exil* ou de la retraite, promettant, après son traité *de Consolatione theologiæ*, un livre de Consolations d'un autre genre, et composant pour des hommes simples, ou traduisant pour les personnes pieuses, ses écrits religieux (2)! Les discours d'un consolateur s'adressant à tous les chrétiens, comme à ses frères et à ses sœurs; les Avis d'un pieux et docte Ami, concernant la vie spirituelle; les Entretiens enfin du Seigneur avec l'homme intérieur, dans la bouche de celui qui, comme un autre Saint-Paul, devenu un homme nouveau, sut se faire tout à tous, après avoir renoncé aux discours d'apparat comme aux plus graves fonctions, devaient avoir un autre ton et une autre forme que les *Considérations* et les *Discussions* théologiques, et se rapprocher du mode persuasif et onctueux des Exhortations et des Épîtres évangéliques.

Sans doute des locutions mêlées d'expressions

---

(1) Instructio Curatorum et fidelium (stylo ad captum eorum accommodato). *La même Instruction en françois, pour toutes qualités de gens*, etc.

(2) *Omne suum tempus impendit orando, meditando, componendo.... vitam ducens tam solitariam ut unum ex eremicolis crederes.* Epist. Fr. J. Gerson, ad F. Anselm.

Digitized by Google

idiotiques, un latin inégal, quoique plus adouci, se montrent encore dans ses écrits ascétiques. Mais ces idiotismes et cette demi-barbarie se retrouvent dans l'Imitation; et, réciproquement, des maximes, des phrases de ce livre, sur lequel il se tait (1), se rencontrent en assez grand nombre dans ses pieux opuscules, où elles ne sont pas, comme chez l'écrivain flamand, des réminiscences de copiste. Le style des écrits de Thomas (2), tout en lieux communs détachés, et qu'on a crus tenir de la forme sentencieuse du premier livre, mais froid, énumératif, sans ellipse, et presque sans locutions idiotiques, qui sont l'ame du langage, est bien moins analogue que n'est celui de Gerson, dans ses œuvres spirituelles, avec le style elliptique, animé, périodique et concis de l'Imitation : nous parlons surtout de cette partie principale, et la plus considérable, intitulée *de Consolatione internâ*; c'est l'inscription ancienne et générale (3), conservée au livre français, sans titre de

(1) Vid. Epist. *de Libris legendis* ad Monachum Cartusiæ majoris, etc. *ann.* 1426.

(2) Voyez l'*Hortulus Rosarum*, le *Vallis liliorum* et autres opuscules, dont les titres seuls annoncent un amas de sentences pieuses qu'il avoue lui-même avoir recueillies, comme dans le *Soliloquium animæ* (*quas in unum coacervavi libellum*). Plusieurs de ces sentences sont extraites de l'*Imitation*, comme d'autres auteurs, par exemple de Saint-Bernard, dont il a également transcrit des maximes.

(3) A la vérité, dans un manuscrit de Buxheim de 1471, où l'ouvrage est donné à Gerson comme auteur, et à Kempis comme compilateur, et qui est le type de l'édition de Zainer, ce livre, appelé par quelques-uns (y est-il dit) *de Imitatione Christi*, pa-

Digitized by Google

version, sous le nom de *la Consolation internelle*, attribué au même auteur : ce second texte, plus développé, plus rempli d'onction, et très-semblable au français des œuvres ascétiques que Gerson a mises en langue vulgaire pour ses sœurs, nous montre ce que le génie, ce que le zèle d'un père, pour ainsi dire, a pu faire, autant que la doctrine et la piété, dans la composition du texte latin de *la Consolation intérieure*, pour ses frères qu'il affectionnait (1)?

Aussi le célèbre Bossuet, cet autre défenseur, non moins docte qu'éloquent, de l'église de France, admirant dans Gerson, avec Sixte de Sienne, cette expression de la piété affectueuse unie à la sublimité

---

rait sous le titre de *Liber consolatorius*. Mais dans l'ancien recueil manuscrit de Grandmont, que les copistes flamands paraissent avoir exploité en détail *pro pretio*, le nom est *Consolationes internæ*; et c'est aussi celui d'un manuscrit d'Ensidlen, dont parle dom Calmet dans son *Diarium Helveticum*, pag. 52. Plus anciennement enfin, comme on l'a dit pag. 15, not. 2, un M.s des Chartreux de Villeneuve, avec lesquels correspondait Gerson, portait l'inscription générale, *Incipit liber de Consolatione internâ*.

(1) « Gerson disait à l'un de ses frères, que jamais il ne s'était « senti l'esprit plus net ni plus vif; et il avait depuis peu com- « posé des opuscules excellens, que ce même frère avait lus avec « tant d'avidité qu'il était tout enivré de leurs maximes. » *Mihi dixit sentire ingenium clarius et vivacius inesse tunc sibi quàm unquam antea; et nuper egregia scripsit opuscula, quæ tam avidè perlegi, ut illorum doctrinâ inebriatus fuerim.* Epist. fratr. J. Cælest. de Opusculis J. Gerson. — N'est-il pas évident, d'après cela qu'il avait composé pour leur édification, et à leur demande, des traités qui n'ont point été compris dans le Catalogue de ses OEuvres, et qui étaient analogues à ceux de l'Imitation, si ce n'étaient les mêmes?

Digitized by Google

de la doctrine (1), le regardait-il comme bien digne d'avoir composé l'Imitation.

Que l'on achève, en effet, de comparer avec lui-même le docteur très-chrétien, dépouillant par degrés le théologien dogmatique, dans l'ouvrage *de Monte contemplationis*, dans son traité *de Paupertate spirituali*, dans celui *de Parvulis ad Christum trahendis*, etc., l'on reconnaîtra comment le chancelier de l'église et de l'université de Paris est devenu un grand-maître de la vie intérieure, et en même temps un pieux consolateur, un instructeur moral pour tous, comme on le vit à-la-fois, aux Célestins, diriger les hommes mûrs et instruits, éclairer dans sa retraite domestique les simples fidèles, et, se faisant petit avec les petits, catéchiser les enfans à St.-Paul de Lyon (2).

---

(1) *Omnes divini amoris affectus habuit, et ex Domino hausit, admodum doctus et pius.* Sixt. Sen. apud Francisc. Sales. *Vid. etiam* J. B. Bossuet, Défense de la déclaration de l'assemblée du Clergé de France de 1682, trad. en français, *Amsterdam* (*Paris*) 1745, tom. 3, pag. 291 : « Enfin la vie (de Gerson) fut si sainte, « et ses écrits si édifians, qu'il mérita d'être regardé comme au- « teur du livre plein d'onction qui a pour titre : *De l'Imitation* « *de J-C.* »

(2) *Fidei Christianæ rudimentis informando... parvulos in ædem Divi Pauli Lugdunensis quotidiè cogere solebat.* Ex Gersonis vitâ, Ed. Opp. ann. 1606, et *apud* Ellies Dupin. — Les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, en 1726, n'ont pas dédaigné de consigner ce fait, rappelé par Rollin dans l'éloge de Marc-Antoine Hersan, professeur d'éloquence à l'université de Paris, dont il avait été le disciple. Ce pieux professeur, retiré à Compiègue, au sein de sa famille, s'était fait instituteur des enfans sur la fin de ses ours, à l'exemp le de Gerson.

Digitized by Google

ADDITION

CONCERNANT LE NOUVEAU MANUSCRIT SOUS LE NOM DE GERSON ANNONCÉ PAG. 77, NOT. 2.

Depuis l'impression de ces *Considérations*, M. le marquis de Fortia m'a communiqué le M.[r] de la bibliothèque de Cambrai contenant le 1.er livre de J. Gerson, dont le chap. 1.er est intitulé De *Imitatione Christi*, etc. Ce livre fait partie d'un recueil inscrit sous le N.° 139, dans le Catalogue rédigé avec beaucoup d'exactitude par M. Le Glay. Il porte cette inscription solennelle, en tête de la table qui précède le livre : *Incipit tabula primi libri magistri Johannis Gerson, Cancellarii Parisiensis; et primum capitulum est de Imitatione Christi*, etc. Les chiffres de la table et de la tête des chapitres sont en caractères romains, sans aucun chiffre arabe, tel qu'il s'en trouve dans le Mt *de Advogati*, donné comme plus ancien que les M.[ts] de Cave et d'Arone : l'écriture cursive du Mr de Cambrai, est nette, et ne fourmille pas d'abréviations, comme dans ces M.[ts]. L'iota, ou n'offre pas de points, ou il a des accens dont la superposition paraît indiquer, ainsi que la régularité des abréviations en général et celle de l'écriture des titres plus posée, au minium, une époque contemporaine de Gerson : car l'écriture ne diffère pas beaucoup de celle d'un titre de 1390 en vieux français, sur un parchemin collé en dedans de la couverture, si ce n'est que celui-ci offre rarement des accens sur l'iota, et qu'il a fort peu d'abréviations. Quelques omissions rétablies

Digitized by Google

dans une minuscule ronde et soignée, paraissent être du même temps; comme celle du verset (chap. III) *Verè magnus est qui magnam habet charitatem*, verset qui manque dans le manuscrit *de' Advogati*, comme dans ceux d'Arone et de Cave, et qui ne manque point dans les anciens M.ss des diverses contrées. Le M.e de Cambrai n'a pas le *discere* ou le barbarisme *descere* au lieu de l'impératif *dedisce* (*malam*) *consuetudinem* du chap. XI; mais il a le *quiesce à nimio sciendi* (et non pas *discendi*) *desiderio*, ainsi que le *quia ibi invenitur* (et non *incitatur*) *distractio*, du chap. II; ce qui précède, comme ce qui suit, réprouve *discendi* et *incitatur* qu'on lit dans le manuscrit *de' Advogati*. Le *diligunt* pour *eligunt* (*magni esse quàm humiles*), chap. III, §. 6, n'est pas moins impropre, ainsi que le *defendat* pour *offendat* du chap. V. Nous nous bornons ici à ce petit nombre de leçons, par comparaison avec celles du précieux M.e de Cambrai. Si M. de Gregory publie une édition de son manuscrit *de' Advogati*, anonyme et sans date, et s'il le prétend antérieur à l'âge de Gerson, il devra sans doute justifier sa possession ancienne, non par des assertions ou par des autorités postérieures, mais par des témoignages et des preuves directes; il devra de même justifier les leçons nouvelles qu'il introduirait dans le texte, non pas seulement par un seul manuscrit, mais par le plus grand nombre des M.ss anciens d'accord entre eux et avec le sens et l'esprit du texte et des citations qui s'y rencontrent, comme nous l'avons fait et dû faire dans notre édition.

Digitized by Google

TABLE

DE LA DIVISION DES MATIÈRES.

SECTION Ire. De la Contestation élevée sur l'auteur de l'*Imitation*.

§. Ier. Possession ancienne de Gerson. — Faiblesse des Réclamations pour Kempis. — Manuscrit d'Anvers..... 1

§. II. Remplacement de J. Gerson par J. Gersen, son homonyme, l'un des noms désignés au Ms. d'Arone..... 9

SECTION II. De la Question renouvelée sur l'Auteur de l'*Imitation*.

§. Ier. J. Gersen, écarté et ramené. — Annonce d'une tradition et d'une note sur ce personnage prétendu..... 18

§. II. Reproduction du Manuscrit d'Arone, et des autorités alléguées à l'appui..... 31

§. III. De quelques Manuscrits secondaires rapportés au soutien du titre principal..... 38

SECTION III. Résumé de la Contestation et des Recherches sur l'époque et la composition de l'ouvrage..... 47

§. Ier. Fin des Débats entre Gersen et Kempis..... *Ibid.*

§. II. Résumé des Preuves que l'*Imitation* n'est ni d'un Moine ni du XIII.e siècle..... 53

§. III. Résumé des Preuves que l'*Imitation*, inconnue au XIVe siècle, appartient au commencement du XVe.... 59

SECTION IV. Récapitulation.

§. Ier. Concours au même but, de la Discussion sur le texte de l'ouvrage, et sur son auteur..... 65

§. II. Résultat de ce double travail. Restitution de l'ouvrage à son ancien titulaire J. Gerson..... 71

ADDITION concernant un nouveau Manuscrit sous le nom de GERSON..... 85

(Suit un Errata.)

Digitized by Google

Errata.

Page 13, note 3, ligne 2, au lieu de *ancinne*, lisez *ancienne*.

Page 18, note 1, ligne 8, au lieu de *quoiqu'un auteur*, etc. *en ait dit*, lisez *quoi qu'un auteur*, etc. *en ait dit*.

Page 29, note 1, ligne 1, au lieu de *sa découverte postérieure d'un manuscrit*, lisez *par sa découverte postérieure un manuscrit*.

Page 31, note 3, ligne 2, au lieu de *pag*. 92, lisez *pag*. 91.

Page 34, note 3, ligne 3, au lieu de *l' et à*, lisez *l'età*.

Page 55, note 1, au lieu de 2 et 6, lisez 2, et 6.

Page 59, lignes 17 et 18 du texte, au lieu de *Jacodone*, lisez *Jacopone*.

Imprimerie de MIGNERET, rue du Dragon, N.° 20.

Digitized by Google

u lieu de *ancinne*, lisez *ancienne*.

u lieu de *quoiqu'un auteur*, etc. *en ai*
eur, etc. *en ait dit*.

, au lieu de *sa découverte postérieur*
par sa découverte postérieure un au-

, au lieu de *pag*. 92, lisez *pag*. 91.

au lieu de *l' et à*, lisez *l'età*.

de 2 et 6, lisez 2, et 6.

du texte, au lieu de *Jacodone*, lis

Digitized by Google